

L'interfédère CISP

Rapport d'activités 2022



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

TABLE DES MATIÈRES

MISSION 1 : Coordonner et soutenir le développement pédagogique et la gestion administrative des centres	4
1.1. Soutenir les opérateurs CISP	4
1.2. Reconnaître et valoriser la formation des stagiaires	8
1.3. Développer le numérique	11
1.4. Soutenir la cohérence sectorielle et apporter un soutien pédagogique aux centres	13
MISSION 2 : Représenter le secteur	15
2.1. Représenter le secteur au niveau des instances régionales compétentes en matière de formation	15
2.2. Représenter le secteur au niveau des instances communautaires compétentes en matière de formation.....	23
2.3. Représenter le secteur dans les instances de concertation sociale	24
MISSION 3 : Renforcer la coopération des centres au niveau sous-régional	26
3.1. Plateformes CISP et Instances Bassins Enseignement qualifiant Formation Emploi	26
3.2. Les enjeux et actions des plateformes en 2022.....	27
3.3. Les actions dans les IBEFE	29
Mission 4 : Affecter du personnel dans le cadre du dispositif CdM/CDM	30
4.1. Comité de Pilotage opérationnel du dispositif multi partenarial d'orientation tout au long de la vie (OTLAV)	31
4.2. Le travail des conseillers	32
4.3. Liens entre l'Interfédé, le secteur CISP et les conseillers CdM/CDM	33
MISSION 5 : Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des centres et du personnel affecté dans le cadre du dispositif CdM/CDM.....	35
5.1. Un nouveau plan d'action pour la formation des travailleurs du secteur.....	35
5.2. Une offre variée et toujours appréciée	35
5.3. Des ressources pédagogiques à disposition	37
5.4. Des partenariats pour rencontrer encore plus de besoins en formation	38
MISSION 6 : Analyser l'évolution de l'offre de formation des centres et du public concerné	39
6.1. Analyses relatives aux stagiaires des CISP 2020	39
6.2. Analyse des données précarité des stagiaires CISP 2021	39
6.3. Analyse des données travailleurs du secteur CISP 2020	40
6.4. Étude RASa - Recrutement et Accroche des Stagiaires en formation	40
6.5. La réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.....	41
6.6. Évaluation de la mesure « Coup de pouce digital ».....	41

6.7. Marché du travail et de l'emploi.....	42
6.8. Veille politique et enjeux pour le secteur CISP	42
Mission 7 : Participer à l'élaboration de référentiels de formation dans le cadre des travaux menés par le SFMQ	43
7.1. Contribuer aux productions du SFMQ en lien avec les réalités des centres et des stagiaires	43
MISSION 8 : Coordonner et soutenir l'élaboration de référentiels de formation (hors SFMQ) et la conception des outils méthodologiques ou pédagogiques	44
8.1. Participer à l'élaboration de référentiels de formation pertinents et soutenir le déploiement de la méthodologie référentielle dans le secteur en cohérence avec la réalité des centres	44
MISSION TRANSVERSALE.....	46
Assurer la gestion de la communication interne et externe de l'Interfédé et du secteur CISP	46
Recrutement des stagiaires	50
Étude RASta sur le Recrutement et l'Accroche des Stagiaires en formation CISP	50
Campagne « Forme-toi à ta sauce ! »	51
ANNEXES.....	54
Le personnel de l'Interfédé.....	54
L'Assemblée générale et l'Organe d'administration de l'Interfédé	55
Les représentant·e·s des Plateformes CISP et des Instances Bassins EFE	57

MISSION 1 : Coordonner et soutenir le développement pédagogique et la gestion administrative des centres



1.1. Soutenir les opérateurs CISP

L'Interfédé, en étroite collaboration avec les cinq fédérations qui la composent¹, accompagne l'ensemble des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) dans la réalisation de leurs actions, qu'elles soient socio-pédagogiques, administratives, juridiques ou techniques.

Les fédérations constituent les relais auprès des 153 opérateurs CISP agréés en 2022 et les accompagnent, au travers d'une relation de travail de proximité, dans la réalisation de leurs actions et projets. Pour réaliser ce soutien aux CISP, les fédérations mettent en œuvre diverses modalités :

- L'organisation de réunions et groupes de travail sur des thèmes variés tels que la gestion des stagiaires, l'implémentation de nouvelles législations, les problématiques pédagogiques, etc. ;
- Le partage d'outils et de pratiques ;
- La diffusion d'une newsletter au gré de l'actualité politique, pédagogique ou juridique ;
- L'organisation d'événements suscitant réflexions ou questionnements sur des thématiques opérationnelles ou stratégiques liées au secteur ;
- Un appui au quotidien pour répondre aux nombreuses interpellations des centres : conseil, information, accompagnement ;
- Des visites sur le terrain pour un accompagnement individualisé et spécifique ;
- La rédaction de notes circonstanciées sur tout sujet relatif à l'activité des CISP ;
- La mise en place de formations et d'animations ;
- L'opérationnalisation de projets particuliers.

Accompagnement sur des thématiques spécifiques à 2022

2022 a été une année une fois de plus bien chargée pour le secteur CISP : la situation sanitaire toujours incertaine oscillant entre subsistance des mesures spécifiques et retour à la normale, la procédure de renouvellement d'agrément au 1^{er} janvier 2023 pour la grande majorité du secteur et une inflation record entraînant plusieurs indexations des salaires. Les fédérations ont poursuivi leur travail d'accompagnement des centres dans cette période pleine d'incertitudes.

- **La procédure de réagrément** : l'Interfédé et les fédérations ont travaillé avec le SPW sur le contenu des formulaires de renouvellement d'agrément. De plus, les fédérations ont proposé aux centres un accompagnement dans la réflexion et la rédaction de leur demande de réagrément 2023. Cet accompagnement individuel ou collectif a été proposé aux centres tant sur les dimensions administratives que pédagogiques (analyse des besoins, redéfinition des référentiels et programmes, modifications de

¹ ACFI by UNESSA – Action Coordonnée de Formation et d'Insertion socioprofessionnelle ; AID – Action Intégrée de Développement ; ALEAP – Association Libre soutenant l'Émancipation, les Apprentissages et la Professionnalisation ; CAIPS – Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale ; Lire et Écrire en Wallonie.

filières, redéfinition globale de l'offre, etc.). Par ailleurs, certaines fédérations ont également accompagné et conseillé les centres demandeurs pour préparer au mieux les inspections sociales (tenue des dossiers administratifs des stagiaires, gestion de leurs présences, respect des conditions d'agrément...) en vue des réagréments ;

- **La crise Covid** : les fédérations ont continué à rappeler et expliciter les règles à suivre pour l'organisation des formations ainsi que pour la gestion administrative des stagiaires et la justification des heures réalisées dans le rapport d'activités. Elles ont également aidé les centres à préparer le retour à la « normale » à partir du mois de septembre et les ont soutenus dans leur recrutement et dans la (re-)mobilisation des stagiaires (notamment via le partage de bonnes pratiques) ;
- **L'équilibre budgétaire des centres** : les centres ont dû faire face à l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières, l'inflation et l'indexation des salaires. Les fédérations ont apporté un appui à la gestion financière des centres particulièrement mise à rude épreuve. Via le développement d'outils de monitoring interne, d'outils internes afin de travailler les budgets 2022 sur base du cadre financier, d'accompagnement des centres à l'utilisation de ces outils et à un travail d'analyse des résultats, de mutualisation des bonnes pratiques.

En 2022, les fédérations se sont également impliquées avec l'Interfédé dans plusieurs projets en lien avec la **digitalisation et la lutte contre la fracture numérique**. Les fédérations, en ligne directe avec l'Interfédé, ont renforcé leur attention et leur accompagnement des centres autour des dimensions numériques. C'est ainsi qu'outre les appuis techniques, le soutien à la construction d'outils, à la dimension digitale des formations, les fédérations ont participé de manière importante à divers groupes de travail liés à cette dimension. La digitalisation s'est intensifiée dans toutes les dimensions de nos actions depuis le début de la crise (pédagogique, administrative, législative, économique), il s'est agi alors d'accompagner les CISP dans les adaptations nécessaires ou qui s'imposaient à eux et leurs publics.

En parallèle, les fédérations ont été très attentives à la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi aussi dans sa dimension « digitalisation de l'accompagnement ». Les fédérations ont également participé au GT numérique de l'Interfédé, ainsi qu'au suivi du projet « Start Digital ». Une fédération a contribué à la réalisation d'un état des lieux des formations des CISP liées aux compétences numériques et des besoins des équipes. Un vademecum des bonnes pratiques est issu de ce relevé et a été l'objet d'une diffusion. De plus, deux fédérations ont participé avec l'Interfédé aux consultations du Cabinet relatives à la réforme du dispositif PMTIC (voir page 17).

Les fédérations ont également travaillé avec les centres autour de la thématique de la **mobilité**. En 2022, elles ont notamment informé et accompagné les centres par rapport à la mesure « **Passeport Drive** » (financement de formations au permis de conduire théorique et/ou pratique pour les stagiaires).

Par ailleurs, dans le cadre des actions du Plan de relance, les fédérations ont accompagné également les CISP dans les projets qu'ils ont déposés et obtenus autour des thématiques : « **renforcement des compétences** » et « **accompagnement psychosocial** ». Ainsi, elles les ont accompagnés dans leurs relations avec les partenaires, dans les étapes à mener, mais aussi dans les comités d'accompagnement de ces projets. Ce suivi des membres permet également de relayer l'information et de mutualiser les points d'attention au sein de l'Interfédé.

Les fédérations ont continué à accompagner les centres dans le **développement de projets alternatifs/connexes à l'activité CISP et/ou innovants**. Par exemple, la fédération ALEAP a accompagné le projet « Emploi et transition » porté par le CISP Cynorhodon. Le projet explore concrètement les perspectives d'emploi pour les personnes peu qualifiées dans le réseau des jardins et potagers collectifs et des « villes comestibles ». ALEAP poursuit également l'accompagnement du projet « Espaces Venture » qui est projet immobilier visant l'achat, la rénovation et la mise en location de bâtiments pour un public précarisé en formation. Il s'agit en parallèle de développer une politique de formation axée sur les compétences liées à l'écoconstruction. Par ailleurs, certaines fédérations ont tenu informés les centres des avancées du projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) et accompagné les centres demandeurs dans leur réflexion autour de la construction d'un dossier territoire zéro chômeur. D'autres fédérations ont accompagné des CISP dans leur démarche d'évaluation d'impact social dans le cadre des Bourses wallonnes.

L'investissement dans la recherche et le développement pédagogique, au départ des réalités et besoins des centres, ancrés dans leurs réalités pédagogiques et sociales du quotidien, restent une priorité pour plusieurs fédérations qui investissent aussi dans des projets européens dans lesquels les centres sont impliqués.

Accompagnement structurel

Au-delà de ces spécificités 2022, les fédérations ont poursuivi leurs projets habituels et le travail d'accompagnement et de développement structurel des centres : **réponses aux questions et accompagnement des centres dans les matières pédagogiques, administratives, économiques, sociales, sectorielles, juridiques et législatives**. Les questions des centres ont concerné à titre d'exemple les difficultés de recrutement des stagiaires et des travailleurs, l'éligibilité des stagiaires, l'encodage des données et des heures, les taux d'encadrement et de dérogation, l'organisation administrative et pédagogique de leur filière, le début et la fin des contrats de formation, les contenus et les outils pédagogiques, la gestion des marchés publics et les obligations en la matière, des contrats de travail, le règlement de travail, la modification des statuts de l'ASBL, les aides à la trésorerie, la recherche de sources de financements...

Notons qu'en 2022, les 5 fédérations ont organisé un ou plusieurs événements (assemblée sectorielle, états généraux, colloques...) qui ont rassemblé les centres autour de thématiques en lien avec les préoccupations du secteur : difficultés de recrutement de stagiaires, émancipation des publics, accès aux droits, importance des lieux sociaux pour des personnes en difficulté...

Les fédérations ont également poursuivi leur **soutien technique pour faciliter la gestion administrative des stagiaires** au sein des centres et fournir au SPW les données demandées dans les rapports d'activités. Diverses modifications techniques et l'accompagnement à l'implémentation de celles-ci ont été réalisés pour que les centres puissent répondre à leurs obligations administratives liées à l'application de la circulaire ministérielle concernant le comptage des heures de formation.

Par ailleurs, des groupes de travail et des réunions ont été organisés avec les responsables de centres afin de les accompagner **dans leurs missions de GRH et de gestion de leur centre**. Ces groupes se sont réunis à plusieurs reprises en 2022 pour informer et échanger avec les directions autour des mesures prises et partager avec eux divers outils et notes (juridiques,

administratives...) leur permettant d'appliquer sur le terrain les suivis des actualités Covid (télétravail structurel et occasionnel, adaptation de l'analyse des risques, chômage, force majeure Covid...). Ces réunions ont en outre traité divers points d'actualité liés à la législation sur le travail et à l'actualité législative des CISP en général (tels que DIMONA en EFT, trajet de réintégration, mesure « bien-être 2022 », droit à la déconnexion...).

Implication dans les projets portés par l'Interfédé

De son côté, l'Interfédé a été à l'initiative de la rédaction de nombreux mails, notes, interpellations et analyses sur les divers sujets qui ont traversé l'année 2022 en vue de faciliter leur appropriation par les fédérations et les centres. Les fédérations collaborent activement aux missions qu'elles ont confiées à l'Interfédé et partagent et/ou mutualisent avec elle leurs initiatives ou projets. L'expérience et l'expertise de chacun sont ainsi mises au service des demandeurs d'emploi fragilisés et des travailleurs du secteur.

Dans ce cadre, des groupes de travail avec les représentants des fédérations ont été organisés. Ainsi, les fédérations participent activement aux **projets portés par l'Interfédé** : participation à divers GT (politique, communication, pédagogique, juridique, analyses et études, numérique, orientation, validation des compétences...), comités de copilotage (COCOPI) dans le cadre du Plan de relance (référentiel, renforcement des compétences et qualité) et instances (CA, commission pédagogique), comités de rédaction de *L'essor*, réunions de concertation avec le Forem...

À titre d'exemple, le **GT juristes** s'est réuni à plusieurs reprises en 2022 et a travaillé sur 3 thématiques principales. Premièrement sur le Vade-mecum qui recense les situations administratives problématiques rencontrées par les stagiaires en formation (en lien avec la législation chômage, le Forem et les CPAS) et apporte des réponses réglementaires et pratiques pour mieux les comprendre et les surmonter. Deuxièmement sur un tableau comparatif des statuts et avantages des stagiaires en formation chez différents opérateurs en Wallonie, en vue d'identifier les leviers à activer pour tendre vers un renforcement du statut des stagiaires en CISP et en vue d'harmoniser les statuts des stagiaires de tous opérateurs de formation confondus. Et troisièmement, le GT juristes s'est attelé à analyser les dispositions légales pour identifier ce qui ne permet pas aux stagiaires en EFT de bénéficier du F70bis.

Certaines fédérations ont également pris part au nom de l'Interfédé aux travaux menés par le SPW et l'OCDE sur l'analyse des difficultés de mise en œuvre des partenariats. Elles ont suivi tous les travaux préparatoires menés dans le cadre du **projet PARS 2** portés par le SPW et menés par l'OCDE visant à identifier les obstacles administratifs, législatifs et financiers aux partenariats entre CISP et autres opérateurs. Ces travaux visent à définir des recommandations de l'OCDE pour la Wallonie.

L'Interfédé assure aussi un travail de veille et de recherche documentaire ainsi qu'une mise à jour régulière de son site internet par la diffusion d'informations et de documents relevant tant du champ pédagogique que politique ou patronal.

1.2. Reconnaître et valoriser la formation des stagiaires

Au cours de leur formation en CISP, les stagiaires développent de nombreuses compétences. Celles-ci sont identifiées dans une attestation de fin de formation. Néanmoins, les CISP ne sont pas habilités à délivrer une certification officielle reconnue par une autorité publique ; ce qui peut être un frein à la poursuite d'une formation pour les stagiaires, voire pour leur mise à l'emploi. C'est pourquoi un certain nombre de CISP sont engagés depuis longtemps dans des partenariats, principalement avec des écoles de promotion sociale ou des centres de validation des compétences.

Toutefois, il existe encore trop peu de titres de compétences ou de profils de certification développés pour des qualifications ayant un faible niveau d'autonomie, de responsabilité et de complexité dans la tâche à réaliser (certifications positionnées au niveau 2 voire 3 du Cadre francophone des certifications – CFC). Or, ce sont des certifications ciblées par les centres CISP compte tenu de leur public.

Plan de relance pour la Wallonie - PRW : reconnaissance des acquis de formation en CISP

Pour rappel, entre 2019 et 2021, le SPW Emploi-Formation et l'Interfédé ont participé au projet PARS (Programme d'appui à la Réforme structurelle) grâce au soutien de la Commission européenne et de l'OCDE, dans le but d'améliorer la reconnaissance des acquis d'apprentissage en CISP pour les personnes peu scolarisées. L'objectif du projet était de faciliter l'insertion socioprofessionnelle de ces publics et de favoriser les passerelles avec d'autres opérateurs.

Les parties prenantes au projet étaient : le SPW Emploi-Formation, l'Interfédé et les 5 fédérations des CISP, le Cabinet de la Ministre régionale de l'Emploi et de la Formation, le Forem, l'IFAPME, l'Enseignement de Promotion sociale, le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), le Consortium de validation des compétences (CVDC) et le Cadre francophone des certifications (CFC).

Sur base du rapport final, le Gouvernement wallon a inclus dans son Plan de relance pour la Wallonie (PRW) différentes activités dans le cadre d'un nouveau projet intitulé « Reconnaissance des acquis de formation en CISP ». Ces travaux sont menés via l'Interfédé et les fédérations, en concertation avec le Cabinet de la Ministre Morreale et le SPW.

Cette nouvelle opportunité permet de renforcer la démarche pour la reconnaissance des acquis des stagiaires en CISP et se décline en trois axes : le développement de la démarche référentielle, le parcours de renforcement des compétences des stagiaires (via notamment la validation des compétences) et l'élaboration d'un Label qualité pertinent au sein du secteur CISP. Pour ce faire, des chargés de projets ont été engagés tant à l'Interfédé que dans les cinq fédérations dès janvier 2022.

Renforcer la démarche référentielle (Fiche 18 PRW)

Afin d'identifier les besoins spécifiques des CISP en matière d'utilisation et de développement de la démarche référentielle, l'Interfédé a créé un sondage à destination des travailleurs du secteur. L'objectif était d'identifier les pratiques actuelles mais également les besoins et les freins en la matière.

L'analyse des résultats obtenus a permis :

- D'identifier les référentiels Interfédéré à adapter au regard tant de l'évolution des métiers que des productions du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) ;
- De pointer les référentiels futurs à créer, soit directement par l'Interfédéré, soit au travers de sollicitations auprès du SFMQ ;
- De proposer un module de trois jours de formation sur l'approche par compétences et la démarche référentielle organisé conjointement sur trois régions : Charleroi, Liège et Namur. Les besoins émis par les travailleurs du secteur ayant participé aux modules mèneront à la planification en 2023 et 2024 de groupes d'échanges de pratiques (GEP) et/ou consacrés à des thématiques spécifiques (rédaction et utilisation du Programme individuel de formation, etc.).

En 2022, le focus s'est porté sur l'adaptation du référentiel commis de salle (édité par l'Interfédéré en 2013). Après une première analyse des supports existants, des travailleurs du secteur ont été conviés à un groupe de travail rassemblant également les chargées de projets des fédérations afin de discuter et de valider les propositions. L'actualisation de ce référentiel se clôturera en 2023 et sera suivie par de nouveaux GT consacrés à d'autres référentiels.

De premiers contacts ont été pris fin 2022 avec le SFMQ afin de travailler sur la nouvelle méthodologie de production des profils dans l'objectif de développer des supports et un accompagnement spécifique aux travailleurs du secteur dans le cadre de leur participation au Commission de profil de formation (COPROFOR), organe produisant les profils de formation.

Renforcer la validation des compétences aux premiers niveaux de qualification (Fiche 19 PRW)

La collaboration entre l'Interfédéré et le Consortium de validation des compétences (CDVC) existe déjà depuis de nombreuses années et se renforce encore au travers des nouveaux objectifs en lien avec le PRW.

L'Interfédéré a élaboré un plan d'action afin de mettre en œuvre des activités qui concourent à soutenir et accompagner les CISP vers le dispositif de validation des compétences. Différents chantiers ont continué à se développer et de nouveaux ont vu le jour en collaboration avec les équipes du Consortium, tels que :

- Une enquête en ligne à destination des CISP dont l'objectif était d'établir un état des lieux sur la validation des compétences avec le soutien de la fédération ALEAP (avril 2022). Plus particulièrement, il s'agissait d'identifier les collaborations existantes entre les CISP et les Centres de validation agréés en Wallonie, les difficultés et surtout les besoins des CISP en matière de validation des compétences. Les résultats ont permis de planifier des actions à mettre en œuvre pour garantir aux CISP un accompagnement efficace vers le dispositif VDC ;
- Une newsletter spéciale « Validation des compétences », publiée deux fois en 2022, pour communiquer et diffuser des informations liées au dispositif, relayer les actualités ainsi que partager, valoriser de bonnes pratiques et des outils en validation des compétences ;
- Des concertations régulières (comités de pilotage) avec le CDVC pour assurer le suivi des activités liées aux fiches du Plan de relance ;

- Un suivi coordonné et collaboratif des appels à projets « Parcours de renforcement des compétences » avec les chargées de projets des fédérations du secteur, engagées dans le cadre du PRW et les chargés de missions du CDVC. L'Interfédé a apporté un soutien dans les échanges avec le Consortium et a contribué à la mise en place d'une méthodologie d'accompagnement articulée des différents appels à projets ;
- La préparation d'une matinale « Validation des compétences » organisée en collaboration avec le CDVC et programmée le 27 janvier 2023 au CINEX de Namur. Cette matinale permettra d'identifier les thématiques des futurs GEP prévus en 2023 ;
- Continuer à assurer une articulation institutionnelle entre le secteur ISP wallon, bruxellois et le CDVC. Ces rencontres sont organisées entre le Consortium, la FeBISP et l'Interfédé afin de partager les préoccupations du secteur et de contribuer à l'amélioration du dispositif. Un objectif spécifique a été pointé cette année pour le secteur ISP : participer de façon active à la Commission d'agrément du CDVC et y être invité de façon permanente, tant pour l'Interfédé que pour la FeBISP.

Élaborer un label qualité pertinent au sein du secteur CISP (Fiche 20 PRW)

Dans ses recommandations, l'OCDE a encouragé la création d'un label pour la promotion et l'amélioration continue de la qualité et le renforcement de la confiance entre opérateurs. Le PRW a délégué la mission de créer ce label au secteur. L'Interfédé est en charge d'en coordonner les travaux jusqu'en 2024.

Un label qualité s'appuie sur la mise en œuvre d'un système qualité spécifique. L'objectif d'un tel système est de représenter toutes les « *activités impliquant la planification, la mise en œuvre, l'évaluation, l'établissement de rapports et l'amélioration de la qualité, mises en œuvre pour garantir l'ensemble de l'éducation et de la formation, contenu des programmes, curricula, évaluation et validation des acquis de l'apprentissage, etc.* » (Cedefop, 2011).

Ce système recouvre plus spécifiquement l'assurance de la qualité. Il a pour objectif d'offrir des garanties, tant aux partenaires de l'Enseignement que de la Formation professionnelle (EFP) qu'aux stagiaires, que les processus à l'œuvre au sein des dispositifs de formation des CISP sont de haute qualité. En promouvant et en s'assurant de la qualité de leurs processus, les CISP pourront contribuer d'une part, à la reconnaissance de la qualité de l'offre de formation du secteur et, d'autre part, à la reconnaissance des acquis des stagiaires en CISP – dans la perspective de devenir automatiques en respectant certaines conditions.

Les garanties offertes par un tel système impliquent que les centres respectent des principes et des normes communes vérifiés par une évaluation interne et externe sur base de critères et indicateurs reconnus. Ce système s'appuie notamment sur le partage de normes communes que sont les référentiels. Cependant, il n'existe pas de concept standardisé de qualité dans la formation non formelle des adultes en Belgique (dont les CISP font partie). Nous devons donc l'élaborer.

C'est pourquoi, en 2022, en collaboration avec les différentes fédérations, nous avons organisé des groupes de travail afin de co-construire un cadre de référence et un cadre qualité communs et partagés en CISP. Au terme du projet, trois livrables seront finalisés suite aux expérimentations (organisées en 2023 et 2024) permettant la labellisation d'une filière de formation :

- Le **cadre de référence du Label CISP** qui définira les contours et les valeurs défendues par le label ;

- Le **cadre qualité CISP** qui reprendra les différents critères et indicateurs à rencontrer en fonction des objectifs spécifiques de chaque CISP selon leur(s) mission(s) (concept modulaire) ;
- Le **guide à la labellisation** qui présentera les procédures à réaliser afin de se faire labelliser.

1.3. Développer le numérique

Les compétences numériques sont devenues incontournables dans la société d'aujourd'hui, que ce soit pour l'accès, l'intégration ou le maintien à l'emploi, mais aussi dans la vie sociale, culturelle, pour l'accès à l'information, le maintien des droits... C'est un enjeu majeur qui concerne les stagiaires des CISP, tant dans l'acquisition/le renforcement de ces compétences que l'accès de tous à leurs droits fondamentaux et à leur participation sociale.

Ces compétences sont travaillées dans les CISP à travers des filières centrées sur les métiers du numérique ou par le développement de compétences numériques de base ou spécifiques liées à un métier donné.

Le projet Start Digital

De mars 2020 à août 2022, l'Interfédé a été partenaire² du projet européen Start Digital déposé dans le cadre de l'appel EaSI visant « les parcours de renforcement des compétences pour les personnes présentant les besoins les plus importants sur le plan des compétences » par le SPW.

L'objectif général du projet, financé par l'Europe pour la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, était de renforcer les compétences numériques de base (basé sur le référentiel DIGCOMP) pour les demandeurs d'emploi adultes (> 25 ans) et les apprenants adultes peu scolarisés (< certificat d'études secondaires supérieures) en Belgique francophone.

Pour ce faire, le projet visait à développer davantage les compétences des équipes pédagogiques des différentes structures d'enseignement et de formation dans le domaine numérique et d'adapter/développer l'offre de formation afin de répondre aux besoins des publics cibles. Il avait aussi pour ambition de se doter d'un cadre commun, le référentiel européen DIGCOMP, le cadre de référence européen des compétences numériques³. L'esprit du projet était de mutualiser les ressources pédagogiquement tant pour le positionnement que pour les formations au travers d'une plateforme commune.

Comme tous les partenaires du projet, l'Interfédé a pu compter sur le soutien d'une médiatrice numérique chargée d'assurer son développement au sein du secteur CISP et son articulation avec l'ensemble des partenaires.

² Les autres partenaires étaient Bruxelles-Formation, le SFPME, l'EFP, la FeBISP, Le Forem, l'IFPAPME, l'InterMire, l'agence du numérique — ADN, l'enseignement de promotion sociale et son centre de ressources pédagogique, le CVDC, FormaForm et le SPW comme pilote du projet. <https://emploi.wallonie.be/de/home/partenariats/start-digital.html>

³ https://start-digital.be/?page_id=34

Les actions réalisées en 2022 dans le secteur CISP

Les travailleurs du secteur ont bénéficié d'une offre de formation relative aux compétences numériques. Trois types d'actions ont été privilégiées : la formation des compétences numériques de base pour les travailleurs eux-mêmes, la formation aux outils numériques pour le métier de formateur (et faire de la formation par le numérique) et l'appropriation du cadre de référence DigComp. Ils ont bénéficié, lorsqu'ils le souhaitaient, d'un accompagnement techno-pédagogique pour adapter leurs dispositifs/activités d'animation (pédagogiques ou plus largement numériques), ainsi que d'informations et de liens pertinents relatifs au numérique.

Deux projets spécifiques ont été réalisés via les fédérations. La fédération Lire et Ecrire a construit un outil de positionnement et des activités pédagogiques pour l'utilisation du numérique par des stagiaires en alphabétisation et donc en difficulté avec les savoirs de base (contenus disponibles à la demande). Et la fédération CAIPS a élaboré un [Vademecum pour les CISP](#) pour l'intégration du numérique dans les parcours de formation construit avec des CISP sur base de leurs expériences respectives dont ils témoignent dans le document. Le Vademecum contient aussi un recueil de pratiques de formation CISP traduites sur les compétences du DigComp.

Enfin, la médiatrice numérique a participé à la mise en œuvre du programme de formation 2022-2023 afin d'intégrer les compétences numériques dans les différents modules de formation.

Les actions initiées en 2022 avec les partenaires

La médiatrice numérique de l'Interfédé a participé à de nombreuses actions communes au sein du projet notamment dans l'organisation d'un [Créathon multipartenarial](#), un concours pédagogique d'une journée où des travailleurs – de l'enseignement de Promotion Sociale, l'IFAPME, l'EFPP-SFPME, le Forem, Bruxelles Formation, Formaform et de l'Interfédé – se sont retrouvés pour créer des contenus pédagogiques en lien avec le numérique responsable. Tous ces contenus ont été partagés sur le site du projet⁴. L'objectif était double : former à et par le numérique (contenu et forme du livrable) d'un côté et produire des ressources pédagogiques.

D'autres activités communes ont été réalisées comme la présentation du cadre européen DigComp, la participation au projet européen Hybr'Ed, qui visait à créer un outil de facilitation pour la mise en place d'une expérience d'apprentissage hybride avec Formaform (pilote), l'EFPP et Bruxelles Formation pour la Belgique d'une part, le réseau français Canopé et l'IFN (Luxembourg) d'autre part. Mais aussi l'alimentation d'une plateforme de mutualisation accessible sans authentification reprenant les différentes ressources créées et partagées dans le cadre du projet (<https://start-digital.be/mediateurs>).

L'Interfédé a également participé à la réflexion relative à la reconnaissance et la certification des compétences numériques.

⁴ <https://start-digital.be>

En conclusion

Start Digital a été une réelle opportunité pour le secteur de développer des actions spécifiques pour soutenir la montée en compétences des équipes pédagogiques autour des compétences numériques. Mais aussi pour mener une réflexion sur la prise en compte du numérique dans l'offre de formation à destination des travailleurs du secteur.

Introduire le numérique en formation, cela suppose aussi de revisiter les approches pédagogiques. Une démarche initiée par quelques centres dans la perspective du nouvel agrément. Si le projet n'a pas rencontré toutes les attentes en matière de partenariat et de mutualisation de ressources, il a permis de développer une réelle collaboration particulièrement entre les médiateurs numériques.

Il est prévu de poursuivre des actions de formation dans les prochaines années. Leur ampleur dépendra de la réponse au projet que nous avons introduit concernant la formation des travailleurs « Former pour les défis de demain : numérique et développement durable à l'Interfédé des CISP » auprès du FSE+.

1.4. Soutenir la cohérence sectorielle et apporter un soutien pédagogique aux centres

L'orientation en CISP

Depuis de nombreuses années, l'Interfédé mène des actions qui alimentent les filières de formation qui proposent de l'orientation socioprofessionnelle à leurs stagiaires comme le référentiel de formation et d'évaluation en orientation en CISP (2013), une note précisant les balises pour l'Orientation en CISP (2015), l'organisation de Groupes d'échanges de pratiques (GEP) orientation et production de fiches outils qui sont le résultat des échanges au sein des GEP organisés en 2016, 2017 et 2018. Ces publications se trouvent [sur le site de l'Interfédé](#).

L'Interfédé est également partenaire du dispositif Cités des Métiers (CDM) et Carrefour des métiers (CdM) (voir mission n°4 page 30) et participe au dispositif d'Orientation tout au long de la vie (OTLAV). C'est ainsi que depuis mars 2022, grâce aux moyens financiers du Plan de relance pour la Wallonie et plus particulièrement de la fiche 15 – Déployer le dispositif d'orientation tout au long de la vie – nous avons accueilli une nouvelle collègue.

Pour relancer les travaux du GEP Orientation et soutenir la formation continuée des travailleurs CISP exerçant une mission d'orientation dans les CISP, 14 centres (et 71 travailleurs) ainsi que des conseillers Interfédé dans les CDM et CdM ont été rencontrés durant l'été 2022 afin d'identifier au mieux leurs besoins en compétences et en formation. Les entretiens ont été réalisés sur base d'un questionnaire qualitatif. Les résultats sont consignés dans une note d'orientation.

Les résultats de cette étude ont été partagés avec l'équipe de FormaForm chargée de développer un parcours de formation pour les professionnels de l'orientation et de mettre en œuvre le centre de ressources et de compétences pour les professionnels de l'orientation. Ces résultats ont aussi été présentés au sein du GT Portail du dispositif OTLAV.

Le 30 septembre, une Matinale dédiée à l'Orientation a réuni plus de 70 personnes. Celle-ci a été suivie d'un GEP, qui verra ses travaux se prolonger en 2023. 2022 a également vu la création d'une « outillthèque » mettant à disposition des CISP des outils pédagogiques en orientation. Plus d'information [sur le site de l'Interfédé](#).

Comme partenaire du dispositif OTLAV, l'Interfédé a également participé au GT Charte qui a abouti à la présentation et la cosignature par la Secrétaire générale de l'Interfédé le 5 mai 2022 de la charte pour une orientation tout au long de la vie.

L'Interfédé est directement engagée dans des actions visant à déployer la formation pour les professionnels de l'orientation du secteur et des partenaires en participant au sein de FormaForm au groupe de travail « parcours d'orientation » et au groupe de travail « centre de ressources ».

Enfin, l'Interfédé a déposé un projet FSE+ 2021-2027 intitulé « Orientation en CISP ».



Les groupes d'échanges de pratiques (GEP)

Le soutien pédagogique aux centres se mène notamment à travers des groupes d'échanges de pratiques (GEP). Les GEP sont des lieux d'échange, de rencontre, de formation et de production pédagogique qui permettent à des travailleurs d'une même filière ou ayant une même fonction d'interagir, de produire du savoir ensemble et de s'outiller professionnellement.

En 2022, trois GEP ont été organisés :

- Un nouveau GEP Orientation s'est réuni en décembre 2022 (avec le soutien de la fédération ALEAP) avec l'objectif d'expérimenter des outils, d'inventorier les ressources et partenariats existants (Formaform et le dispositif OTLAV entre autres) afin de les activer en 2023 ;
- Le GEP Construction co-animé par ALEAP et l'Interfédé s'est réuni à cinq reprises. Il a finalisé ses travaux de production de supports pédagogiques autour de trois thématiques : le vocabulaire métier et la découverte des outils de la construction à destination des stagiaires en apprentissage du français, la sécurité sur chantier et l'isolation du bâtiment. Une matinale de présentation de ces supports aura lieu en avril 2023 ;
- Le GEP Communication (voir page 54) s'est penché sur la problématique du recrutement de stagiaires en CISP.



MISSION 2 : Représenter le secteur

L'Interfédé constitue une structure au service du secteur, le représente dans toute sa diversité, et développe des partenariats pour optimiser l'action des centres en faveur des publics éloignés de l'emploi. Elle est une interface entre les fédérations et leur environnement institutionnel, socio-économique, culturel et politique. Elle est la « parole du secteur » qui se construit sur base de la diversité des sensibilités, des courants et réalités qui traversent le secteur.

2.1. Représenter le secteur au niveau des instances régionales compétentes en matière de formation

Cabinet de la Ministre et administration de la formation professionnelle

Dans le cadre du décret CISP mis en application au 1^{er} janvier 2017, l'Interfédé a été désignée comme l'organisme qui coordonne le secteur des CISP. Cette mission lui a été confiée pour une période de six ans, soit jusque fin 2022. Elle se décline en huit missions allant de l'accompagnement des centres, à la coordination de l'offre et des besoins de formation des travailleurs du secteur, en passant par le développement des collaborations sous-régionales, la représentation du secteur, la réalisation d'analyses et d'études ou encore par la participation au dispositif Carrefour Emploi-Formation-Orientation.

Durant l'année 2022, nous avons continué notre bonne collaboration avec le Cabinet de la Ministre Christie Morreale et l'équipe de l'administration. Plusieurs chantiers majeurs ont jalonné cette année. Si la crise du Coronavirus a occupé une place moins importante dans les concertations avec les pouvoirs subsidiaires, la mise en œuvre des projets dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie et la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ont eu toute notre attention, tout comme d'autres mesures liées à l'arrêté CISP, à la réforme APE, au dispositif des Carrefours et Cités des métiers ou encore à la nouvelle programmation FSE+.

Des réunions trimestrielles avec la participation du chef de Cabinet adjoint de la Ministre ont été initiées en 2022 afin de parcourir de façon régulière l'ensemble des dossiers qui concernent le secteur CISP, au-delà de réunions plus ponctuelles selon l'actualité.

Nous avons ainsi pu traiter des thématiques suivantes :

- Les effets de la pandémie ont encore marqué une partie de l'année 2022. L'Interfédé a négocié la poursuite de l'application de la circulaire Covid jusque fin septembre 2022. Il était en effet essentiel d'assurer une période de transition et de tolérance pour remobiliser les stagiaires. Ce fut une singularité du secteur CISP qui n'a été accordée à aucun autre secteur ;
- Les indexations à répétition qui ont traversé 2022 ont impacté directement les finances des CISP. A la demande du secteur préoccupé, une indexation complémentaire a été octroyée aux CISP lors de l'ajustement budgétaire en juillet ; les centres ont ainsi vu le taux horaire de formation par stagiaire s'élever à 16,94 € ;
- La mise en route des projets portés par l'Interfédé dans le cadre du PRW a demandé beaucoup d'énergie et de coordination. L'Interfédé et les fédérations se sont également fortement investies dans la définition des appels à projets liés au renforcement des compétences et au suivi psychosocial ;

- Les réagréments des centres en 2023 ont occupé pas mal les échanges avec le Cabinet et le SPW Économie, Emploi, Recherche (EER). L'Interfédé a relayé les nombreuses préoccupations du secteur quant à l'analyse des dossiers, les délais de traitement et de décision et la perte des moyens liés au PRW ;
- L'analyse des AGW liés à la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi a suscité divers avis et craintes de l'Interfédé notamment sur le dispositif de collaboration avec les partenaires, le transfert des données, l'accompagnement des demandeurs d'emploi par les conseillers du Forem...
- La modification de l'AGW CISP permettant la prise en compte des 2 euros de l'heure pour les EFT a été discuté et finalisé.

Avec le SPW EER s'est mise en place une collaboration autour de la rédaction d'un projet commun relatif à la question de la mobilité des stagiaires dans le cadre de la nouvelle programmation FSE+ 2021-2027.

En 2022, nous avons aussi porté auprès de l'administration et des Cabinets ministériels l'évaluation de la mesure Coup de pouce digital (prêt d'ordinateurs auprès des stagiaires en CISP) et les recommandations quant à la poursuite de cette initiative. Malheureusement, faute de moyens, le projet n'a pas été reconduit et s'est limité à une mesure unique.

Entre mai et décembre 2022, nous avons par ailleurs participé à de nombreux échanges avec le consultant McKinsey engagé par le Cabinet Morreale afin d'alimenter le rapport sur l'« État des lieux de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle ».

La révision de l'arrêté CISP

En raison de l'augmentation de l'indemnité accordée aux stagiaires en formation qui est passée de 1 à 2 euros de l'heure au 1^{er} janvier 2023, une adaptation de l'AGW CISP était nécessaire afin de prendre en compte cet euro supplémentaire pour les EFT dont les stagiaires ne bénéficient pas du contrat de formation F70bis.

La Réforme de l'Accompagnement des demandeurs d'emploi

Le 25 juin 2020, la Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle soumettait en 1^{ère} lecture au Gouvernement wallon un avant-projet de décret sur la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Le 1^{er} avril 2021, ce projet de décret était approuvé en 3^{ème} lecture au Gouvernement wallon. Voté le 19 octobre 2021 en Commission et en séance plénière du Parlement de Wallonie le 10 novembre 2021, le décret a finalement été définitivement adopté. Durant toute cette période, l'Interfédé a mené un important travail d'analyse et de négociation avec les autorités publiques en charge de la conception et de la mise en œuvre de la réforme. Ce travail a en partie porté ses fruits, même si plusieurs préoccupations demeurent vis-à-vis des modalités d'accompagnement, de la fracture numérique, des potentielles inégalités d'accès aux droits sociaux, du contrôle des demandeurs d'emploi, des modalités de partenariat et de l'évaluation du dispositif. Précisons encore que l'Interfédé a également remis d'initiative un avis au Cabinet de la Ministre Morreale ainsi qu'au CESE Wallonie au sujet de l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret passé en 1^{ère} lecture au Gouvernement wallon, le 8 juillet 2021. La 2^{ème} lecture a été effectuée le 15 juillet 2022. Tout comme elle l'avait fait l'année précédente, l'Interfédé a continué, en 2022, à être attentive à l'évolution du contenu de cet arrêté d'exécution.

L'enjeu est de taille dans la mesure où, si le décret fixe les grands principes de la réforme, l'arrêté d'exécution prescrit les conditions et les règles à respecter pour les acteurs chargés de la nouvelle manière d'organiser l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Les modalités de partenariat entre les opérateurs de formation et d'insertion constituent également des enjeux importants de la réforme. C'est dire toute son importance pour les publics des CISP, notamment pour les plus éloignés du marché du travail.

Le plan d'inclusion numérique de tous les Wallons

Les travaux sur le Plan d'inclusion numérique de tous les Wallons ont été suspendus durant toute l'année 2021 et ont pris beaucoup de retard en 2022. En février 2022, l'administration et l'Agence du Numérique (ADN) ont été chargées de réaliser en collaboration avec les Instance Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi (IBEFE) une cartographie recensant les lieux permettant un accès à de l'équipement, de l'accompagnement et à des formations numériques de base afin de permettre aux citoyens de connaître l'ensemble de l'offre wallonne. Les CISP ont été invités à répondre à un questionnaire s'ils proposent un accès à de l'équipement numérique, un accompagnement à l'utilisation d'outils numériques ou encore des formations numériques de base.

Par ailleurs, la réforme de la formation de base au numérique est une des actions prévues dans l'axe 2 du Plan qui a pour objectif de renforcer l'offre de services.

La réforme du PMTIC - Formation de base au numérique

Dans la continuité des travaux de 2020 sur le Plan d'Actions pour l'inclusion numérique de tous les Wallons et face au constat du déclin du dispositif PMTIC ces dernières années, le Cabinet de la Ministre Christie Morreale a mis en place fin 2020 un groupe de travail pour réviser le décret PMTIC avec la volonté de l'inscrire dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle. Comme en 2021, l'Interfédé – qui est chargée de représenter et de défendre les opérateurs PMTIC agréés CISP⁵ – a continué en 2022, avec l'appui des fédérations, à participer activement au GT. En 2021, l'Interfédé a remis un avis d'initiative sur l'avant-projet de décret au Cabinet de la Ministre Christie Morreale. En février 2022, l'avant-projet de décret « formation de base au numérique » est passé en 2^{ème} lecture auprès du Gouvernement wallon. Plusieurs modifications que nous avons demandées – notamment dans le cadre de notre avis d'initiative suite au passage en 1^{ère} lecture – ont été prises en compte pour la 2^{ème} lecture. En mai 2022, une nouvelle réunion de concertation a eu lieu entre l'Interfédé, l'administration et le Cabinet en vue de soumettre le projet de décret formation de base au numérique pour une 3^{ème} lecture ainsi que l'arrêté d'exécution pour une 1^{ère} lecture au Gouvernement du 20 juin. En août, l'Interfédé a remis un avis d'initiative sur cet avant-projet d'arrêté. Nous avons noté une satisfaction générale sur le texte qui prend en compte plusieurs demandes formulées par le secteur, mais nous déplorons par contre l'absence de garanties de l'octroi de l'indemnité de formation pour les stagiaires qui ne sont pas demandeurs d'emploi (ex. personnes en cellule de reconversion, travailleurs à temps partiel, personnes en désaffiliation, personnes en séjour illégal...) et qui ne pourront donc pas prétendre à conclure un contrat de formation professionnelle.

⁵ En 2022, parmi les 53 opérateurs agréés PMTIC, 33 sont également agréés CISP.

En octobre 2022, deux workshops à destination des opérateurs actuels et des candidats opérateurs ont été organisés par l'administration. Le Cabinet et l'administration ont présenté les grandes lignes de la réforme. La médiatrice numérique de l'Interfédé a également présenté (avec deux autres médiateurs numériques) le cadre européen DigComp et les outils qui y sont associés. La représentante du Cabinet a annoncé le report des (ré)agrément formation de base au numérique nouvelle mouture au 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, en octobre et novembre 2022, nous avons examiné le nouveau formulaire de (ré)agrément et travaillé en collaboration avec le Labset et un expert numérique du Forem afin de transmettre à l'administration une série de demandes de modifications du formulaire. Nous avons également transmis à l'administration une série de questionnements concernant les nouveaux agréments. Le travail de concertation entre l'Interfédé, le Cabinet et l'administration sur l'AGW formation de base au numérique devrait se poursuivre début 2023.

En parallèle, nous avons également participé en tant que membre invité à la réunion de la Commission PMTIC qui s'est tenue en décembre 2022 au CESEW (le nouveau décret prévoit qu'un représentant de l'Interfédé des CISP soit membre de la Commission).

Les accords du non-marchand wallons

En soutien à l'administration, l'Interfédé assure chaque année le relevé auprès des opérateurs CISP de deux mesures relevant des accords du non-marchand : les heures inconfortables et la délégation syndicale inter centres. Une fois compilées, les données sont transmises au SPW qui en assure ensuite le suivi auprès des centres pour le versement de leurs subventions y relatives.

Par ailleurs, courant 2022, se sont poursuivies les négociations autour des accords du secteur non-marchand 2021-2024. L'Interfédé n'agit pas en 1^{ère} ligne par rapport à ces négociations, mais participe activement à différents lieux de travail où celles-ci sont discutées et préparées. Fin 2022, les partenaires sociaux ont abouti à un accord sur une mesure exceptionnelle « bien-être » pour les accords 2022. Les négociations se poursuivent par contre en 2023 pour déterminer les mesures structurelles de l'accord non-marchand Région wallonne.

La nouvelle programmation FSE+ 2021-2027

L'Interfédé a déposé deux projets, l'un portant sur la formation des formateurs en lien avec la transition numérique et digitale qui permettra de contribuer à la montée en compétences numériques des équipes pédagogiques et des travailleurs et l'autre portant sur l'orientation tout au long de la vie et plus précisément la continuité du projet soutenu dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie portant sur la participation du secteur CISP au dispositif OTLAV.

Enfin, le lancement de la nouvelle programmation accusant toujours un lourd retard et n'étant pas opérationnelle en 2022, nous avons à nouveau négocié avec le Cabinet de la Ministre Morreale la garantie d'un financement des opérateurs sur le second semestre 2022 afin de leur assurer une sécurité financière. Cette demande a été rencontrée par la Ministre et les projets FSE+ devraient démarrer avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023, les décisions devant subvenir dans le courant du mois d'avril 2023.

Le Plan de relance de la Wallonie

Le Plan de relance de la Wallonie 2022-2024 (PRW) a commencé ses effets en 2022. Trois fiches actions directement inspirées des recommandations du projet « PARS » ont été introduites dans le Plan. Elles portent sur la démarche référentielle, le renforcement des parcours pour les personnes éloignées de l'emploi et un système qualité pour les CISP (voir page 10). L'Interfédé a poursuivi avec le Cabinet de la Ministre Morreale les concertations en vue de faire évoluer le contenu des fiches en lien avec les enjeux du secteur. L'objectif était aussi d'articuler les différents projets entre eux pour plus de cohérence. Dans ce Plan de relance, une fiche liée à l'activité d'orientation a également été initiée en vue d'appuyer et de renforcer l'implication de l'Interfédé dans le cadre du dispositif d'orientation tout au long de la vie (voir infra). Nous pouvons nous réjouir de toutes ces initiatives qui soutiennent le secteur et le développement de ses projets. Ce sont de véritables défis à relever d'ici fin 2024 !

Le dispositif d'orientation tout au long de la vie

La mise en œuvre du dispositif d'orientation tout au long de la vie (OTLAV) a été approuvée par le Gouvernement wallon en décembre 2020. Cette nouvelle dynamique se base sur un ensemble de recommandations stratégiques auxquelles l'Interfédé a pris part. L'Interfédé est membre du comité stratégique du dispositif. Le dispositif est piloté par les quatre Cabinets ministériels compétents sur le champ de l'orientation en Wallonie, Bruxelles et Fédération Wallonie-Bruxelles et coordonné par le Forem. Les objectifs poursuivis visent prioritairement une meilleure visibilité de l'orientation et une offre de service cohérente et de qualité. Les champs d'action mis en place relèvent de travaux autour d'une charte, d'un cadastre de l'offre de formation, de l'introduction de projets auprès du FSE+ 2021-2027 et de la réalisation d'un portail d'information. Les travaux d'OTLAV en 2022 se sont aussi élargis à la mise sur pied du centre de ressources et de compétences en orientation.

La Commission CISP

La Commission CISP est instituée au sein du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie).

Il s'agit d'une commission consultative qui est chargée de :

- Remettre un avis sur la modification des catégories de public [éligible] ;
- Remettre un avis motivé sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément d'un centre ou d'une filière lorsque son avis est sollicité ;
- Remettre un avis motivé sur la suspension ou le retrait d'agrément d'un centre ou d'une filière ;
- Remettre un avis motivé sur la demande de transfert d'une filière ;
- Se réunir à la demande d'un de ses membres qui aurait pris connaissance de faits qui relèvent des infractions ou des manquements aux dispositions du décret, afin d'analyser la situation et d'informer le Gouvernement des faits de la cause. »

Au-delà de ces missions décrétales, la Commission est informée et débat également de différents thèmes ou questions d'actualité concernant les CISP.

En 2022, la Commission s'est réunie à trois reprises pour assurer un suivi de dossiers dans le cadre des réagréments 2023.

Composition de la Commission CISP pour notre secteur

	Membres pour le secteur CISP	
Interfédé (Voix délibérative)	Effectif : Anne-Hélène Lulling	Suppléant : Joël Gillaux
Fédérations (Voix consultatives)	Effectifs : Eric Albertuccio Jean-Luc Vrancken	Suppléants : Ann Paquet Yannick de Briey

La Commission AIS PEOE

La Commission AIS (Action et Intégration sociale) PEOE (Personnes étrangères et d'origine étrangère) est également instituée au sein du CESE Wallonie. Dans le cadre de la réforme de la fonction consultative, la Commission AIS a été élargie à la section « Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère », composée d'experts associés émanant de ce secteur (dont l'Interfédé) et qui viennent enrichir les réflexions menées sur le thème de l'intégration. Les Commissions constituent le premier lieu, au niveau du CESE Wallonie, où se rencontrent et dialoguent les représentants des organisations patronales, syndicales et environnementales. C'est au sein des Commissions que les projets d'avis du CESE Wallonie sont élaborés. Elles débattent aussi d'enjeux et des politiques stratégiques pour l'avenir de la Wallonie.

En février 2022, l'Interfédé a vu son mandat renouvelé pour 4 ans pour siéger en tant qu'expert au sein de la Section « Intégration des personnes étrangères » de la CAIS. Les premières réunions de travail en 2022 ont été consacrées à la présentation puis à l'examen du Plan wallon de sortie de la pauvreté. En mars, nous avons rédigé une contribution en insistant sur la précarité croissante du public en formation et sur l'importance d'intégrer dans le Plan la demande d'augmentation de l'indemnité horaire de formation. L'avis d'initiative sur le Plan a été validé en mai 2022.

Durant le deuxième semestre 2022, la CAIS s'est réunie pour mener une réflexion et rédiger un avis d'initiative sur les enjeux de la précarité énergétique (en collaboration avec le pôle Énergie). Ces enjeux n'étant pas directement en lien avec les préoccupations du secteur, nous suivons de plus loin les travaux autour de cette question. La Commission s'est également penchée sur la stratégie de « sortie du sans-abrisme » en Wallonie.

Le Forem

Réunions de concertation Forem-Interfédé

Des réunions de concertation Forem-Interfédé ont lieu tous les trimestres. Ces réunions réunissent la secrétaire générale et la directrice adjointe accompagnées du Bureau de l'Interfédé ou d'un représentant par fédération.

Le but de ces rencontres consiste à faire le point sur toute une série de questions et de problèmes qui peuvent émailler les relations entre le Forem en tant que service régional de l'emploi et le secteur CISP.

En 2022, nous avons principalement traité des sujets suivants :

- Les impacts de la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur le parcours du stagiaire, la digitalisation des services, le recours au dossier unique, les relations partenariales entre le Forem et les opérateurs ;
- L'amélioration de la connaissance mutuelle Forem-CISP et un adressage de qualité ;
- Les pistes d'actions pour retisser des liens entre les CISP et les Services des relations avec les opérateurs (SRO) des territoires ;
- Les simplifications des démarches administratives pour l'entrée en formation des stagiaires sous contrat F70bis ;
- L'impact de la suppression du C98 ;
- La communication des résultats d'insertion du Forem aux CISP via Share point (AGW CISP) ;
- La complémentarité ou la concurrence entre les modules smart job du Forem et l'offre PMTIC ;
- Les numéros de convention Forem et les renouvellements d'agrément des CISP ;
- Les modalités de l'appel à projets « soutien aux parcours vers l'emploi » ;
- Les retours d'information suite à un adressage ou un référencement.

Par ailleurs, comme les années précédentes, les relations avec le Forem ont aussi eu lieu à travers la Commission des opérateurs (voir ci-dessous).

Commission des opérateurs de l'accompagnement individualisé

Suite à la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, nous sommes dans une phase de transition par rapport au fonctionnement de la commission des opérateurs. Elle s'est déjà élargie à de nouveaux membres comme les Centres régionaux d'intégration (CRI) ou le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). Durant l'année 2022, le focus a essentiellement porté sur la mise en œuvre de la réforme de l'accompagnement. Plus spécifiquement, la commission a piloté les travaux de plusieurs GT : GT Charte, GT Convention de collaboration et GT Interopérabilité. L'Interfédé est très active au sein de ces groupes de travail.

La commission a également travaillé à la rédaction de son futur règlement d'ordre intérieur.

L'Interfédé a proposé de pouvoir intervenir dans la formation des conseillers du Forem suite au nouveau dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Si la demande a été reçue positivement, elle ne s'est pas encore opérationnalisée.

La commission a également traité d'autres sujets tels que la mise à jour du guide des opérateurs, le projet Passeport drive, l'échange sur la mise en place d'outils numériques pour assurer le suivi du parcours des demandeurs d'emploi.

En 2022, la commission s'est réunie à 8 reprises.

Passeport Drive

La Ministre de l'Emploi et de la Formation a lancé la troisième édition du projet Passeport Drive 2022 dont l'objectif est de permettre à des demandeurs d'emploi d'obtenir leur permis de conduire théorique et/ou pratique. Comme en 2021, nous regrettons profondément que les 3 éditions aient été reconduites quasiment à l'identique alors les évaluations montrent que le dispositif est inefficace avec un taux d'abandon et d'échec très important notamment dû à l'inadéquation du modèle pédagogique des auto-écoles classiques pour le public-cible de cette

mesure, en particulier pour l'apprentissage théorique. Au premier semestre 2022, l'Interfédé, avec l'appui du Consortium pour la mobilité, a à nouveau formulé des recommandations spécifiques pour les publics fragilisés et fortement éloignés du marché de l'emploi.

Ce projet a néanmoins le mérite de répondre à un vrai besoin de nos publics et de nombreux CISP ont répondu favorablement à l'initiative.

GT Interopérabilité

En 2022, les travaux relatifs à la mise en œuvre de l'Interopérabilité du dossier unique prévu dans le cadre de la réforme de l'accompagnement se sont poursuivis. Le GT avec les représentants des différents partenaires membres de la commission des opérateurs s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2022. L'objectif du GT est de poursuivre les travaux par rapport au partage de plus de données relatives au parcours d'insertion pour l'ensemble des demandeurs d'emploi accompagnés. Ce partage doit s'opérer avec l'ensemble des partenaires de l'accompagnement, ainsi qu'avec certains tiers auxquels le Forem recourt.

Le groupe de travail piloté par le Forem s'est réuni à plusieurs reprises durant le premier semestre 2022 et l'Interfédé, avec l'appui de deux fédérations, y a participé activement. En ce qui concerne le partage de données entre les CISP et le Forem, nous avons décidé de nous en tenir aux cadres légaux actuels. Autrement dit, nous ne souhaitons pas transférer vers le Forem ni recevoir du Forem davantage de données que celles déjà reçues via l'Interopérabilité telle qu'elle se décline actuellement.

La première étape de mise en œuvre effective du dossier unique interopérable est le retour d'information sur l'action de formation ou d'insertion. La phase de test est prévue pour début 2023. Actuellement, les CISP fournissent des informations relatives à l'action réalisée chez eux par les DE (via le document Retour d'information sur l'action), et ce uniquement pour ceux qui leur ont été adressés. Le futur cadre d'échange de données prévoit que ces informations soient communiquées pour l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant suivi une action chez le partenaire, qu'ils aient été adressés ou non. Les CISP répondront à l'obligation de retour d'informations sur action en fournissant l'attestations de fin de formation délivrée à chaque stagiaire et qui reprend les compétences acquises lors de l'action suivie.

La question de la légitimité du Forem à disposer de certaines informations, ainsi que celle de l'usage qu'il pourrait en faire en matière de contrôle (et donc de sanction) des demandeurs d'emploi, ont occupé une position centrale et constante dans les travaux et réflexions. Nous avons également fait savoir que nous considérons inconfortable de poursuivre ces travaux sans que l'AGW portant exécution du décret relatif à l'accompagnement ne soit encore finalisé.

GT Convention de collaboration

Le décret relatif à l'accompagnement des demandeurs d'emploi précise que les partenaires de l'accompagnement doivent signer une convention de collaboration avec le Forem. Afin d'opérationnaliser ces prescrits et de proposer un canevas de cette convention de collaboration à la future commission régionale, le Forem a mis en place un GT qui réunit les partenaires de l'accompagnement. L'Interfédé, avec l'appui d'une fédération, a participé activement aux 9 réunions du GT en 2022. Lors de ces réunions, nous avons rédigé le volet commun – à tous les partenaires – de la convention de collaboration qui reprend les prescrits du décret et de l'AGW accompagnement en matière de collaboration entre le Forem et les

partenaires, les modalités opérationnelles communes de collaboration, un logigramme de prise en charge du demandeur d'emploi et la charte éthique (cf. GT charte ci-dessous). Les membres du GT ont également commencé à rédiger la trame du volet 2 de la convention qui sera déclinée par famille d'opérateurs et/ou par bassin et ajustée avec chaque partenaire en bilatérale. En 2023, le GT devra également travailler à l'élaboration du canevas des plans d'action des commissions sous-régionales.

GT Charte

Un troisième GT a été initié par le Forem dans la suite de la mise en œuvre de la réforme de l'accompagnement. Il s'agit du GT Charte qui regroupe également des représentants des partenaires du Forem dont l'Interfédé. Le GT a finalement abandonné l'idée d'une Charte pour la Commission et a recentré ses travaux sur un règlement d'ordre intérieur.

Les travaux relatifs à une charte ont été rapatriés dans le GT Convention de collaboration où il était plus pertinent d'envisager un projet de charte entre le Forem et les partenaires sectoriels de terrain.

2.2. Représenter le secteur au niveau des instances communautaires compétentes en matière de formation

Participer aux travaux du SFMQ

Comme membre de la Chambre enseignement formation (ChaEF), l'Interfédé participe aux travaux du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ).

La participation à la ChaEF permet à l'Interfédé de mener à bien sa mission de participer à l'élaboration de référentiels de formation dans le cadre des travaux menés par le SFMQ. Celle-ci est détaillée dans la mission 7 (voir page 43)

Un des rôles de la ChaEF est de proposer un niveau de positionnement pour le Cadre francophone des certifications. Un autre sujet de discussion a été l'intégration des langues dans les profils de formation.

Participer au Comité d'experts du Cadre francophone des certifications

L'Interfédé a été désignée comme membre du Comité d'experts du Cadre francophone des certifications qui a pour rôle d'apporter des avis au comité de direction du CFC sur les orientations prises ou à prendre, apporter toute information utile à l'amélioration du fonctionnement du dispositif et à l'évaluation de son implantation.

Le Comité d'experts s'est réuni le 14 juin 2022. Cette rencontre a été l'occasion de rappeler les missions du CFC. Une discussion a également été entamée concernant la proximité des intitulés de certifications de la formation professionnelle avec celles de l'enseignement supérieur et le manque de lisibilité que cela peut entraîner pour les usagers. La cellule exécutive mènera un travail d'identification des certifications problématiques afin d'aviser en la matière.

Participer au Comité de concertation enseignement formation

L'Interfédé est membre invité du Comité de concertation enseignement formation (CCEF) qui réunit différents acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle dont le rôle est d'assurer un dialogue régulier entre responsables des institutions en charge de la formation et de l'enseignement, d'identifier des préoccupations et des intérêts communs et de formuler des

propositions communes. C'est l'occasion pour le secteur ISP de partager les préoccupations et les enjeux du secteur et de ses publics.

Différents projets sont portés par le CCEF : les Assises de l'enseignement et de la formation, les diagnostics croisés de l'enseignement et de la formation professionnelle et un projet relatif à la validation des compétences clés.

Le CCEF ne s'est pas réuni en 2022.

Se coordonner avec la FeBISP pour ces différentes instances

Des rencontres et des contacts réguliers entre l'Interfédé et la FeBISP permettent de se coordonner, de partager les préoccupations, de se concerter... concernant les différentes instances décrites ci-dessus. En effet, bien que les réalités institutionnelles soient différentes, les secteurs ISP wallons et bruxellois sont traversés d'enjeux proches, voire identiques concernant la prise en compte des publics, l'approche méthodologique et la place de l'accompagnement dans les dispositifs de formation, l'autonomie pédagogique, la reconnaissance de la formation ainsi que la validation des compétences.

2.3. Représenter le secteur dans les instances de concertation sociale

La concertation sociale

La concertation sociale occupe une place non négligeable dans l'ensemble des mandats dont est chargée l'Interfédé, en raison non seulement de l'importance du dialogue entre les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs, mais aussi parce que l'appartenance à la sous-commission paritaire 329.02, comptant 15 sous-secteurs différents, impose d'organiser de nombreuses réunions pour construire des positionnements cohérents.

En 2022, la participation de la secrétaire générale aux diverses réunions de la concertation (FESEFA et CESSoc) a représenté au total environ 25 réunions dont une partie significative a porté sur :

- Les accords du non-marchand ;
- La réforme du dispositif APE ;
- La conclusion de CCTs ;
- Le suivi des travaux du Fonds 4S, Fonds Maribel, commission paritaire 329.02 ;
- Les mandats dans les diverses instances de concertation ;
- L'impact des mesures prises dans les conclaves budgétaires (fédéral et régions) ;
- L'impact de la crise économique sur les activités des associations ;
- Les actualités sectorielles.

Le Fonds Maribel social

L'Interfédé siège au comité de gestion du Fonds Maribel via un mandat de la FESEFA au sein de la CESSoc.

En 2022, outre les points de gestion relatifs aux relations avec les employeurs, le comité de gestion du Fonds Maribel a traité des points suivants :

- Gestion de l'attribution de postes Maribel 2022 ;
- Gestion des dossiers particuliers ;
- Mise en place de l'extranet ;

- Analyse des moyens 2022-2023 et leur projection en vue de déterminer leur utilisation pour le lancement de futurs appels à candidatures ;
- Analyse de l'évolution des dotations à venir pour alimenter la décision d'augmenter le plafond des subventions accordées aux employeurs en 2023.

Le Fonds 4S

Le Fonds 4S est le Fonds sectoriel de formation des travailleurs de la CP329.02. Il soutient des actions de formation et d'accompagnement d'équipes via différentes actions. Intégré au sein de l'Association paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF), il diffuse une offre de formation commune à d'autres Fonds via le catalogue Formapef. Il est alimenté par des cotisations patronales sectorielles de 0,20 % prélevées par l'ONSS pour financer les actions de formation (cotisation « groupes à risques » et « effort supplémentaire de formation »). Une cotisation complémentaire est prélevée pour soutenir partiellement les employeurs dans la mise en œuvre de l'outplacement. L'Interfédé siège au comité de gestion du Fonds 4S via un mandat de la FESEFA au sein de la CESSOC.

L'année 2022 a principalement été consacrée au plan d'action 2023-2025 présenté le 8 décembre, lors de la fête des 25 ans du Fonds 4S qui a rencontré un franc succès.

Si les actions ne sont pas modifiées, plusieurs éléments ont été ajustés. Ainsi, le Budget maximum autorisé (BMA) a été indexé et une nouvelle catégorie (plus de 101 ETP) a été créée. Les plafonds d'interventions ont été augmentés et harmonisés. Le public bénéficiaire a également été étendu. Ainsi, les détachés pédagogiques, les travailleurs engagés sous contrat article 60, les bénévoles/volontaires/administrateurs peuvent dorénavant bénéficier, à certaines conditions, du soutien du Fonds 4S.

Le plan d'action prévoit également que le Fonds pourra conclure de nouveaux accords de partenariats avec des Fonds sectoriels de formation ou des centres de compétences.

Le Fonds 4S est également partenaire de projets au sein de l'APEF dont le projet « prévention des risques psychosociaux » qui sera mis en œuvre en 2023.

Le secteur CISP a par ailleurs bénéficié du soutien de la « Convention-cadre de collaboration en matière de formation et d'insertion professionnelle et d'enseignement pour le secteur non-marchand » signée entre la Région wallonne et l'APEF-FéBI. Plusieurs projets ont ainsi pu être financés.

MISSION 3 : Renforcer la coopération des centres au niveau sous-régional



3.1. Plateformes CISP et Instances Bassins Enseignement qualifiant Formation Emploi

Les plateformes sont l'un des deux piliers, avec les 5 fédérations, sur lesquels repose l'Interfédéré pour mener à bien ses missions. Elles sont au nombre de dix, couvrent l'ensemble du territoire de la Wallonie et sont implantées dans chaque sous-région. Les plateformes se composent des représentants des CISP de la sous-région et des conseillers Carrefour ou Cité des Métiers de la sous-région ; la coordinatrice des partenariats de l'Interfédéré est invitée permanente aux réunions des plateformes.

Les représentants des CISP de chaque plateforme désignent deux représentants pour piloter et coordonner l'action de la plateforme. L'Interfédéré dispose également de deux représentants effectifs et de deux représentants suppléants dans chaque IBEFE, qui participent à l'activité et aux réunions des plateformes et y relayent les travaux en cours et les enjeux de l'IBEFE. Parallèlement, les problématiques et les positionnements de la plateforme sont relayés par les représentants de l'Interfédéré dans les IBEFE.

Les objectifs des réunions de plateforme sont :

- Mettre en place des projets sous-régionaux répondant à des problématiques locales et facilitant le parcours d'insertion et de formation des stagiaires ;
- Renforcer les liens entre CISP d'une même sous-région et développer des partenariats avec les opérateurs de la formation et de l'insertion au niveau local ;
- Se concerter sur toutes les matières relatives au dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi et de coopération pour l'insertion ;
- Se concerter sur les matières relatives au décret CISP en ce qui concerne leur mise en œuvre concrète et leur impact sur le terrain ;
- Alimenter les réflexions et positionnements stratégiques ou politiques de l'Interfédéré, sur le champ de compétences des plateformes.

L'Interfédéré soutient le travail des plateformes via la coordinatrice en charge du suivi des plateformes qui :

- Participe activement aux réunions et aux travaux des plateformes, en les alimentant de toutes informations utiles à l'accomplissement de leur mission et en relayant leurs demandes, préoccupations et propositions auprès de l'Interfédéré ;
- Accompagne dans leurs fonctions les représentants des plateformes et les représentants de l'Interfédéré dans les IBEFE et les sensibilise aux enjeux politiques, économiques et sociaux ;
- Organise et anime des réunions inter-plateformes (4/an) et des réunions/GT inter-IBEFE (selon les besoins et les actualités) dans l'objectif d'assurer transversalité et cohérence dans les actions des plateformes CISP et des IBEFE entre eux, dans leurs relations avec l'Interfédéré et vis-à-vis des partenaires locaux et régionaux.

3.2. Les enjeux et actions des plateformes en 2022

Enjeux politiques transversaux

Différents sujets ou mesures qui impactent directement le fonctionnement des CISP ont été à l'ordre du jour des réunions des plateformes au cours de l'année 2022. La coordinatrice a notamment relayé dans les plateformes les informations d'actualité relatives aux différentes démarches de l'Interfédé en lien avec la réforme de l'Accompagnement, aux demandes de réagréments CISP, au dispositif « Passeport Drive », à la mesure Coup de Pouce digital, à la réforme du dispositif PMTIC...

Afin de renforcer l'articulation, la cohérence et la transversalité entre les différentes plateformes d'une part, et entre les plateformes, l'Interfédé et l'OA de l'Interfédé d'autre part, la coordinatrice a organisé quatre réunions inter-plateformes en 2022.

Passerelles et transition en Hainaut Sud

Lors de la réunion inter-plateformes de mars, la représentante de l'Interfédé dans l'IBEFE Hainaut-Sud a présenté les principales conclusions d'une évaluation du pôle de synergie « passerelles et transitions » qui a impliqué plusieurs CISP à Charleroi. Des facteurs facilitant ou bloquant la mise en place d'une passerelle ont été identifiés et des recommandations ont été émises au Cabinet Morreale en vue du lancement de l'appel à projets « Renforcement des compétences » du Plan de relance de la Wallonie. Ce rapport d'évaluation présente une réelle reconnaissance du travail des CISP. Sa présentation a permis de mettre en avant les éléments facilitant et bloquant la mise en place de partenariats et passerelles entre opérateurs en vue de la préparation de l'AAP renforcement des compétences.

Diffusion du travail sur les freins administratifs rencontrés par les stagiaires

En 2021, une représentante a présenté le « Livre blanc sur les freins administratifs » réalisé par l'IBEFE Hainaut Sud dans le cadre du projet du pôle de synergie passerelles et transition. Les représentants des autres plateformes ont également souhaité travailler sur la question des freins administratifs. Les CISP de toutes les plateformes ont ainsi complété et nuancé les freins administratifs déjà identifiés sur base de leur réalité de terrain. Le fruit du travail collectif a ensuite été présenté aux représentants des plateformes et des propositions d'actions et d'interpellations des institutions concernées ont été émises.

Un groupe de travail composé des juristes des différentes fédérations a ainsi été mis sur pied pour analyser tant au niveau réglementaire qu'au niveau de l'application concrète les situations problématiques qui avaient été identifiées. De plus, les services d'études des syndicats ont apporté un éclairage juridique par rapport à certains freins en lien avec la législation chômage. En parallèle, le service aux relations partenariales du Forem et la Fédération des CPAS ont été interpellés et ont apporté des éléments d'informations par rapport à différentes situations problématiques rencontrées par les CISP.

Sur base de ces différents apports, un « vade-mecum des freins administratifs en CISP – guide pratique pour identifier et mieux comprendre certains obstacles rencontrés par les stagiaires » a été rédigé et diffusé aux CISP en juillet 2022.

Il collationne une série de freins administratifs identifiés par les CISP en lien avec la législation chômage, le Forem et les CPAS et apporte un éclairage sur le plan réglementaire/législatif ainsi

qu'une explication quant à leur application concrète. Le document propose en outre une comparaison des situations et des statuts des demandeurs d'emploi en EFT et en DÉFI sur une série de thématiques. Il s'agit d'un document évolutif et interne au secteur, qui sera régulièrement mis à jour grâce à l'alimentation des CISP des plateformes.

Les difficultés de recrutement de stagiaires

Depuis la crise Covid, les constats de désaffiliation et de démobilitation des stagiaires en CISP occupent une place centrale dans les discussions des différentes plateformes. Par ailleurs, les CISP s'inquiètent que l'adressage des stagiaires par le Forem soit quasiment à l'arrêt. En réaction, plusieurs plateformes ont décidé de mettre en place des actions de rapprochement avec le Forem afin d'améliorer la connaissance mutuelle et renouer des liens entre le Forem et les CISP. Par exemple, les chargés de relations aux opérateurs (SRO) du Forem et leurs responsables ont ainsi été invités aux réunions de toutes les plateformes afin de présenter la réforme de l'accompagnement, la réorganisation des équipes en interne qui en découle et l'impact de la réforme sur le parcours du demandeur d'emploi. Les contacts entre les CISP et le Forem lors des réunions de plateforme ont débouché sur plusieurs initiatives de renforcement de la connaissance mutuelle et de collaborations en 2023. On peut citer la relance des « apéros presque parfaits » dans le bassin namurois, l'invitation des SRO aux réunions de plateformes une fois par an, l'organisation de visites de CISP par les nouvelles équipes de conseillers socioprofessionnels et sectoriels du Forem...

Signalons également que des réunions de plateformes se sont tenues dans les trois Cités des Métiers avec présentation et visite de ces dernières. Les conseillers des Carrefours et Cités des Métiers qui participent aux réunions des plateformes sont plus que jamais des relais et des intermédiaires essentiels entre les CISP et le Forem.

En réponse à cette problématique cruciale du recrutement des stagiaires, l'Interfédé a mené deux chantiers importants en 2022 : l'étude « Recrutement et Accroche des Stagiaires en formation CISP (RASta) » (voir mission 6.4, page 40) et la préparation d'une campagne de communication sectorielle de grande ampleur (voir page 52). Ces actions se sont déroulées en étroite collaboration avec les plateformes, véritablement au cœur de ces projets.

Les plateformes ont été impliquées à différents niveaux dans l'étude RASta. Des entretiens exploratoires ont été menés avec plusieurs représentants de plateforme. Une présentation des premiers enseignements de l'étude a été faite lors de la réunion inter-plateformes de mars 2022, cela a permis d'enrichir l'étude avec les propositions et commentaires de terrain des CISP. Des présentations du travail en cours ont ensuite été réalisées par le chargé d'études de l'Interfédé lors de plusieurs réunions de plateformes (Wallonie picarde, La Louvière et Liège entre novembre et décembre 2022) ainsi que lors de la réunion inter-plateformes du mois de décembre. Ces présentations ont été suivies de riches discussions et d'échanges avec les CISP et d'animations construites autour des trois temps forts du recrutement (repérer, mobiliser et créer du lien) mis en avant dans l'étude. L'étude a été accueillie très positivement dans les plateformes, les CISP y retrouvent une objectivation de leur réalité, et elle leur permet de voir sous un autre angle leur travail et de réfléchir à des actions concrètes en vue d'améliorer le recrutement et l'accroche en formation.

La campagne de communication sectorielle « recrutement stagiaires » répond elle aussi à une priorité des CISP exprimée lors des réunions de plateformes. Son organisation a également

fait l'objet de nombreux allers-retours avec le terrain et les plateformes. Ainsi, le chargé de communication a présenté et échangé sur les premiers aspects du projet de campagne lors de la réunion inter-plateformes de septembre 2022. La coordinatrice des plateformes a également fait un retour sur l'état d'avancement de la campagne dans les réunions des plateformes. Le chargé de communication a réalisé une présentation des outils et du futur lancement de la campagne lors de la réunion du mois de décembre. Les CISP ont ainsi été consultés et mobilisés au fur et à mesure, car les plateformes constituent des relais essentiels de cette campagne de communication.

3.3. Les actions dans les IBEFE

Les représentants de l'Interfédé au sein des IBEFE participent à l'activité et aux réunions des plateformes et les informent des travaux réalisés dans les bassins. Outre le rapport analytique et prospectif qui a pour but de faire l'analyse locale du tissu socio-économique, de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation et des besoins en main-d'œuvre, les bassins mettent en place des pôles de synergie autour de métiers ou de thématiques particulières. Les CISP sont impliqués dans de nombreux pôles de synergie en lien avec leurs actions de formation avec l'objectif de faire valoir le positionnement du secteur, de défendre le public des CISP éloigné de l'emploi et de développer des collaborations avec les autres acteurs. Au niveau des pôles de synergie « métiers », on peut citer à titre d'exemple l'implication des CISP dans ceux qui concernent le secteur de la construction, des services à la personne et à la collectivité ainsi que des métiers verts et l'environnement. Dans plusieurs bassins, les CISP participent également activement à des pôles de synergie et des GT plus transversaux qui portent par exemple sur la question du numérique et plus spécifiquement sur la fracture numérique pour les publics éloignés de l'emploi, sur la mise en place de filières et de passerelles de formation, sur l'orientation et la valorisation des métiers, sur les compétences transversales et les compétences de base, mais aussi sur le recrutement et l'accroche en formation des stagiaires ou encore sur les projets de TZCLD.

Afin de créer de la transversalité entre les différents projets mis en place dans les bassins, entre les représentants des plateformes et de l'Interfédé dans IBEFE ainsi qu'entre ces derniers et l'Interfédé, les représentants de l'Interfédé dans les IBEFE ont été conviés à la réunion inter-plateformes du mois de septembre, qui portait principalement sur la campagne de communication et sur le Vade-mecum des freins administratifs mentionnés ci-dessus. La coordinatrice veille par ailleurs à être présente lors des colloques organisés par les IBEFE, chaque fois que leurs travaux concernent particulièrement les CISP.

Mission 4 : Affecter du personnel dans le cadre du dispositif CdM/CDM

**Carrefour
des Métiers**

L'Interfédé participe au dispositif multipartenarial CdM/CDM⁶ (Carrefours des Métiers/Cités des Métiers ; anciennement CEFO) depuis sa création en 1998.

Aujourd'hui, le dispositif CdM/CDM est en mutation et en transition. Trois des 12 CEFO ont intégré les Cités des Métiers à Charleroi, Liège et Namur. Les autres CEFO, associés à la Cité des Métiers de leur territoire, sont devenus des Carrefours des Métiers. Par ailleurs, les CdM et CDM participent avec d'autres partenaires⁷ à un dispositif plus large d'orientation tout au long de la vie (OTLAV).

Les CdM/CDM sont des espaces d'information, de conseil et d'orientation 100 % gratuits, ouverts à tout usager sur les thématiques relatives à la vie professionnelle ou scolaire. Les missions des CdM/CDM sont d'accompagner et guider les citoyens.

Les Cités des Métiers (CDM) proposent une offre de services sur 4 axes : orientation, formation, emploi et création d'activités. Les Carrefours des Métiers (CdM) proposent quant à eux des services en orientation, formation et création d'activités⁸. Ces services sont mis en œuvre par les conseillers des différents partenaires du dispositif, selon leurs spécificités et la complémentarité de leurs expertises et de leurs approches afin de soutenir au mieux le public qui se présente. Le principe est que l'expertise acquise par les conseillers de l'Interfédé par rapport aux CISP et à leur public spécifique est mutualisée avec les conseillers des autres partenaires (et vice-versa) pour offrir le service le plus complet et pertinent qui soit aux usagers des CdM/CDM.

L'Interfédé est un partenaire à part entière du dispositif CdM/CDM. Elle accorde une grande importance aux partenariats qui permettent de renforcer et compléter l'accompagnement des demandeurs d'emploi et les opportunités qui leur sont offertes. Dans la gestion des relations partenariales, le secteur des CISP affirme son attachement aux vertus du dialogue ainsi qu'à l'établissement d'une relation de confiance et égalitaire entre pairs. La reconnaissance mutuelle et le travail conjoint entre partenaires sont un préalable à toute collaboration.

Le partenariat de l'Interfédé avec les autres opérateurs du dispositif s'appuie sur une approche égalitaire et de confiance mutuelle dans une logique de complémentarité et de concertation (et non de sous-traitance). Le Forem est l'institution qui opérationnalise le dispositif en respectant les décisions et les orientations définies par l'ensemble des partenaires au sein de son comité de pilotage.

**les Cités
des Métiers**

de Wallonie

⁶ Sont aujourd'hui partenaires du dispositif CdM/CDM : l'Interfédé des CISP, l'Intermire, le Forem, les 4 réseaux de l'Enseignement de Promotion sociale, les 3 Cités des métiers wallonnes, l'AVIQ, l'IFAPME, l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur.

⁷ Comme les CPMS, ARES, le pôle académique de Bruxelles, Phare...

⁸ Dans les Carrefours des Métiers, l'axe « emploi » a été transféré au Service clientèle (SCLi).

Il ne peut y avoir de concurrence entre les partenaires ; ce qui implique une neutralité et une objectivité du Forem et des CdM/CDM pour orienter les publics vers les services adéquats en tenant compte de leurs besoins.

En 2022, l'Interfédé comptait 20 conseillers dans les 11 CdM/CDM couvrant le territoire de la Région wallonne et délègue également un membre de son personnel à la coordination du dispositif CdM/CDM.

Depuis la crise sanitaire de 2021, l'offre de service des CdM/CDM a été repensée pour permettre une offre de service en ligne diversifiée tant sur le conseil, que l'information et l'orientation.

En 2022, trois chantiers significatifs sont à mettre en avant : l'intégration de l'enseignement obligatoire et supérieur en tant que partenaires des CdM/CDM ; la gestion des changements liés à la réforme de l'accompagnement que le Forem a mise progressivement en place ; et un travail autour de la gouvernance du dispositif wallon – en collaboration avec un consultant externe engagé par le Cabinet Morreale, L'Ours bleu – afin de revisiter les modes de fonctionnement et de décision des instances qui assurent la mise en œuvre du dispositif.

4.1. Comité de Pilotage opérationnel du dispositif multi partenarial d'orientation tout au long de la vie (OTLAV)

L'Interfédé, en tant que partenaire du dispositif CdM/CDM, participe au comité de pilotage (COPI) opérationnel du dispositif multi partenarial d'orientation tout au long de la vie (OTLAV) qui est l'instance de gouvernance du dispositif. Ce COPI réunit un représentant de chaque opérateur partenaire du dispositif, un représentant du Cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Formation, un représentant du Forem et d'autres Cabinets ministériels concernés par le dispositif OTLAV, ainsi que des permanents de la coordination du service aux relations partenariales et les responsables des trois Cités des Métiers wallonnes (Charleroi, Liège et Namur). Il s'est réuni neuf fois en 2022. Ce comité prend les décisions opérationnelles qui concernent le dispositif et contrôle sa mise en œuvre.

La coordinatrice de l'Interfédé dans le dispositif CdM/CDM participe avec la secrétaire générale au COPI OTLAV et à toute réunion utile organisée par le service de coordination du dispositif.

Les principaux thèmes discutés au sein du COPI en 2022 étaient les suivants :

- Le déploiement CdM/CDM avec plusieurs chantiers qui y sont associés :
 - Les travaux sur le modèle de gouvernance du dispositif CdM/CDM : en 2022, il a semblé nécessaire, en regard des évolutions du dispositif CdM/CDM de repenser la gouvernance. Pour ce faire, le COPI CdM/CDM a fait accompagner ses travaux par un consultant externe, L'Ours bleu, engagé par le Cabinet Morreale. Après la consultation des parties prenantes au dispositif afin d'établir un diagnostic de la gouvernance, le consultant a organisé des workshops afin de travailler d'une part sur les aspects stratégiques de la gouvernance, d'autre part sur ses aspects opérationnels. Ces workshops se poursuivront en 2023. La secrétaire générale participe au workshop stratégique, une conseillère de l'Interfédé participe au workshop opérationnel.
 - L'élargissement des partenaires CdM/CDM à l'enseignement obligatoire et supérieur : préparation du recrutement des conseillers qui rejoindront en 2023

- les équipes des conseillers CdM/CDM déjà en place et de l'offre de service qui y sera associée ;
- Plan de communication sur la nouvelle identité des CEFO qui deviennent, après consultation des parties prenantes au dispositif, des Carrefours et des Cités des Métiers. Les supports de communication sont adaptés en accord avec cette nouvelle identité (logo, ligne graphique, signature de mail...) ;
- Présentation des projets rentrés par le dispositif CdM/CDM dans le cadre de la nouvelle programmation FSE+ (Parcours d'orientation des jeunes) ;
- Le processus de labellisation des Cités des Métiers : rencontre avec les représentants du réseau international dans le cadre du déploiement progressif des Cités des Métiers wallonnes.
- La réforme de l'accompagnement mise en œuvre progressivement par le Forem : présentation de la réforme, échanges pour organiser son articulation avec les CdM/CDM (avec les agents de guidance du Forem par exemple) et gérer ses impacts sur les CdM/CDM notamment en matière de retour d'information sur action d'orientation ;
- Télétravail structurel : après avoir testé de manière intensive le télétravail durant la période Covid et repensé son mode de fonctionnement et ses activités en distanciel, un GT a été mis en place, composé de responsables et conseillers CdM/CDM, d'opérateurs partenaires et du service de coordination en vue de construire un canevas d'activités réalisables à distance. Au terme des travaux, il a été convenu que les conseillers qui le souhaitaient pouvaient bénéficier d'un jour de télétravail structurel par semaine auquel sont associées des activités définies par le GT ;
- Renouvellement des gestionnaires CdM/CDM : engagement progressif des nouveaux responsables des CdM/CDM sur base d'un nouveau profil de fonction qui prend en compte l'évolution des nouveaux besoins en management des CdM/CDM ;
- Plateforme MITI (plateforme en ligne pour chatter avec des conseillers pour répondre aux questions en matière d'orientation, de formations/études ou de création d'entreprise) : présentation de l'évaluation de la plateforme.

4.2. Le travail des conseillers

Dans leur mission d'information, de conseil et d'orientation, les conseillers de l'Interfédé ont pour objectif d'agir comme levier dans le parcours des personnes. Leurs rôles vis-à-vis des personnes accueillies sont multiples :

- Sensibiliser la personne à la nécessité de définir un projet socioprofessionnel réaliste et réalisable avant d'entamer des démarches de recherche d'emploi (salarié ou indépendant) ou de formation ;



- Conseiller ou accompagner la personne dans l'émergence, la construction, la clarification de son projet socioprofessionnel, dans un processus interactif (et dans la mesure du possible en présentiel si cela correspond aux besoins de la personne) qui lui permettra de prendre une décision personnelle ;
- Établir en concertation avec la personne un plan d'action afin d'opérationnaliser son projet socioprofessionnel et éventuellement, en fonction du besoin, de rechercher la prestation externe et de concrétiser le relais vers l'opérateur adéquat ;
- Permettre au public, particulièrement pour le plus fragilisé, de faire des choix éclairés, en connaissance de cause, qui le rend acteur de sa vie.



Les conseillers assurent leurs missions via des entretiens individuels, des activités collectives visant l'information sur le marché de l'emploi et de la formation et la promotion des métiers y compris en demande et en pénurie, en présentiel ou distanciel selon les cas, dans ou hors CdM/CDM (en décentralisation par exemple dans une Maison de l'emploi ou auprès d'autres opérateurs dont les CISP).

4.3. Liens entre l'Interfédé, le secteur CISP et les conseillers CdM/CDM

Pour soutenir l'articulation entre les conseillers CdM/CDM - Interfédé d'une part, et l'Interfédé et le secteur des CISP d'autre part, nous mettons en œuvre différentes actions.

Les retours opérateurs

Bimestriellement, l'Interfédé organise des réunions « retours opérateurs » en présentiel ou distanciel. Les principaux thèmes abordés lors de ces réunions sont :

- L'actualité du secteur CISP ;
- L'actualité de l'Interfédé : rapport d'activités, perspectives budgétaires, plan d'action, mandats des instances ;
- L'actualité des pôles de l'Interfédé : politique, pédagogique, support, partenariats et analyses, CdM/CDM ;
- Les événements Interfédé : portes ouvertes, GT, formations, etc. ;
- Un retour de l'actualité des COPI OTLAV et/ou GT CdM/CDM/OTLAV.

Ces rencontres soutiennent l'ancrage sectoriel des conseillers et leur sentiment d'appartenance à l'Interfédé et interrogent la pertinence de leurs pratiques en regard des spécificités du public CISP et des enjeux sectoriels. Ces réunions sont aussi l'occasion d'évaluer leurs besoins en compétences et en formations. En 2022, l'Interfédé a organisé six réunions « retours opérateurs », dont trois en visioconférence.

Relais opérateurs CISP et participation aux plateformes

Les conseillers de l'Interfédé sont également le relais de et vers les opérateurs CISP, c'est-à-dire qu'ils entretiennent un contact privilégié avec les CISP par le biais de visites dans les centres de leur territoire, de contacts téléphoniques et mails.

Cela leur permet d'avoir une connaissance précise des offres de formation, des pédagogies spécifiques mises en place vis-à-vis des stagiaires, de l'organisation des formations et des événements. C'est également dans le cadre du relais opérateur que les conseillers Interfédéré participent aux plateformes CISP organisées en territoire.

Les conseillers CdM/CDM participent aux réunions des plateformes sous-régionales CISP (voir mission 3). Leur présence permet aux centres de prendre connaissance des actions nouvelles déployées par les CdM/CDM en faveur des publics CISP pour répondre à leurs demandes, et inversement, permet la mise à jour des connaissances des conseillers par rapport aux activités et offres de formation des opérateurs CISP et partenaires sur un territoire donné.

Participation aux groupes de travail

Les conseillers participent à des groupes de travail en lien avec les différentes problématiques liées à la réalité professionnelle des conseillers, des CISP ou du public CdM/CDM (comme l'orientation) pour leur permettre de partager leur expertise en matière de conseil et d'orientation des publics avec des pairs et d'acquérir de nouvelles compétences en lien avec leur métier de conseiller. En 2022, il a été possible d'organiser un GEP avec les conseillers de l'Interfédéré sur le retour d'information dans le cadre des prestations en orientation. Plusieurs conseillers participent au GEP Orientation mis en place par l'Interfédéré.

Formation

Les conseillers participent à des formations organisées par l'Interfédéré ou d'autres opérateurs de formation pour renforcer leurs connaissances et compétences notamment sur la connaissance du secteur, du public, des outils en orientation. Ils ont aussi participé en 2022 à des formations (webinaires) organisées par le Forem pour présenter la réforme de l'accompagnement et la réorganisation de ses services et métiers qui y est liée.

Coordination CdM/CDM

L'Interfédéré délègue un membre du personnel à la coordination du dispositif CdM/CDM. La coordinatrice est chargée de répondre aux interpellations des conseillers concernant leur statut administratif, le respect de la convention-cadre Cdm/CDM, l'accès à des formations et activités, des aspects législatifs concernant les CISP... Elle participe également aux entretiens de fonctionnement individuels organisés par le dispositif CdM/CDM et au recrutement des conseillers. Elle participe en outre au COPI OTLAV et autres réunions liées au dispositif.

Événements sectoriels

Les conseillers participent aux événements organisés par l'Interfédéré, ses partenaires ou les opérateurs CISP pour renforcer le sentiment d'appartenance sectorielle, le renforcement de leur réseau professionnel, mais aussi la connaissance sur un sujet donné en lien avec les missions du CdM/CDM, de l'Interfédéré ou du secteur CISP. En 2022, c'est essentiellement l'Assemblée sectorielle qui a mobilisé les conseillers de l'Interfédéré ainsi que la Matinale consacrée à l'Orientation.

Revue L'essor et communication

Ponctuellement, certains conseillers peuvent être sollicités pour rédiger ou collaborer à la rédaction d'un article pour la revue trimestrielle de l'Interfédéré pour rendre visible un aspect de leur travail. La visibilité du CdM/CDM est assurée au sein de l'Interfédéré via *L'essor*, mais aussi sur le site internet de l'Interfédéré à la page : <https://www.interfedere.be/cdmetiers>

MISSION 5 : Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des centres et du personnel affecté dans le cadre du dispositif CdM/CDM



5.1. Un nouveau plan d'action pour la formation des travailleurs du secteur

S'agissant d'une année charnière, les priorités d'action ont été clarifiées en 2022 afin d'élaborer un plan d'action trisannuel 2023-2025.

Les priorités concernent tout d'abord le **public cible** : les nouveaux travailleurs, les formateurs et plus particulièrement les formateurs techniques (tant EFT que DéFI), les travailleurs dits éloignés du numérique et de la formation (CESS max) et les coordinations pédagogiques qui ont un rôle d'encadrement des équipes.

Les axes de formations prioritaires restent la connaissance du secteur et des publics qui sont accueillis dans les CISP, la formation aux métiers du secteur avec un focus particulier sur la formation des formateurs par le développement d'une formation continue de base et la formation technique, la transition verte et numérique, l'orientation et la reconnaissance des acquis.

L'approche pédagogique prévoit que les activités de formation soient imprégnées de l'identité sectorielle et de la finalité d'émancipation, qu'elles se développent selon l'approche pédagogique de formation par le travail ou par l'expérience (place de l'expérience des participants et posture du formateur, intersubjectivité et imprévisibilité) avec production de ressources concrètes utilisables dans les pratiques professionnelles et qu'elles se déclinent selon diverses modalités : présentiel, hybride, groupes d'échanges de pratiques (GEP)... mais aussi ressources péda, boîtes à outils en ligne, etc.

Dès 2023, les activités seront de 5 types :

- Des formations qui comprendront également des Groupes d'échanges de pratiques (GEP) ou d'autres modalités à créer ;
- La production et la diffusion de ressources pédagogiques ;
- L'organisation d'événements comme les Matinales ;
- Le développement des partenariats que ce soit avec les Fonds 4 S, l'APEF, FormaForm, le Cluster Eco-construction... ;
- Des groupes de travail, activités ponctuelles visant à approfondir une thématique.

5.2. Une offre variée et toujours appréciée

Les thématiques des formations en 2022

- Connaissance du secteur et des publics
 - CISP Quesako ?
 - L'exclusion n'est pas une fatalité !
 - Regards sur la santé mentale
 - Stages en entreprise : quel projet pédagogique ?
 - Statuts du stagiaire
- Formations « métiers »
 - Mon métier : formatrice, formateur en CISP (2 sessions)

- Être directrice, directeur en CISP comprenant des webinaires thématiques et des supervisions collectives
 - ✓ La personnalité et le leadership ou la posture du dirigeant
 - ✓ Donner du sens et de l'engagement dans le CISP
 - ✓ Organisation du travail et de la collaboration
 - ✓ Le coaching de l'équipe
- Développer sa boîte à outil socio-pédagogique
 - Formation sur Facebook - Niveau Intermédiaire
 - Mieux communiquer pour recruter plus de stagiaires
 - GEP : hybridation des formations
 - GEP : outils pédagogiques filières construction
 - GEP : mallette à isolation
- Transition verte et numérique
 - Des outils numériques en formation
 - Référent pédagogique orienté numérique
 - S'approprier DigComp - Un cadre de référence pour le numérique
 - Eco-construction (en partenariat avec le Cluster Eco-construction)
- Orientation socioprofessionnelle
 - GEP : orientation des stagiaires
- La reconnaissance des acquis
 - Approche par compétences (3 sessions)

Les Matinales

Les Matinales permettent aux travailleurs du secteur des CISP de se retrouver afin de prendre connaissance d'un sujet en lien avec leur métier au quotidien, partager des pratiques ou pour découvrir et tester des outils. Deux Matinales ont été organisées en 2022 :

- L'orientation des stagiaires ;
- La mobilité inclusive.

Quelques chiffres

270 travailleurs ont participé à l'une des activités de formation organisées en 2022, ce qui représente 13,8 % des travailleurs du secteur. Ce taux de pénétration est légèrement supérieur à celui de 2021 (12,6 %). 35 % (76 % en 2021) d'entre eux participent à plus d'un module de formation par an.

Les participants sont issus de 110 CISP. C'est 3 de moins qu'en 2021. Cela signifie que 60 % d'entre eux ont inscrit plus d'un travailleur.

Le taux de participation reste similaire à celui de 2021 : 87 %. Les motifs de non-participation sont liés à des impératifs propres aux centres, particulièrement dans les EFT où le travail sur chantier peut impacter négativement la participation aux formations.

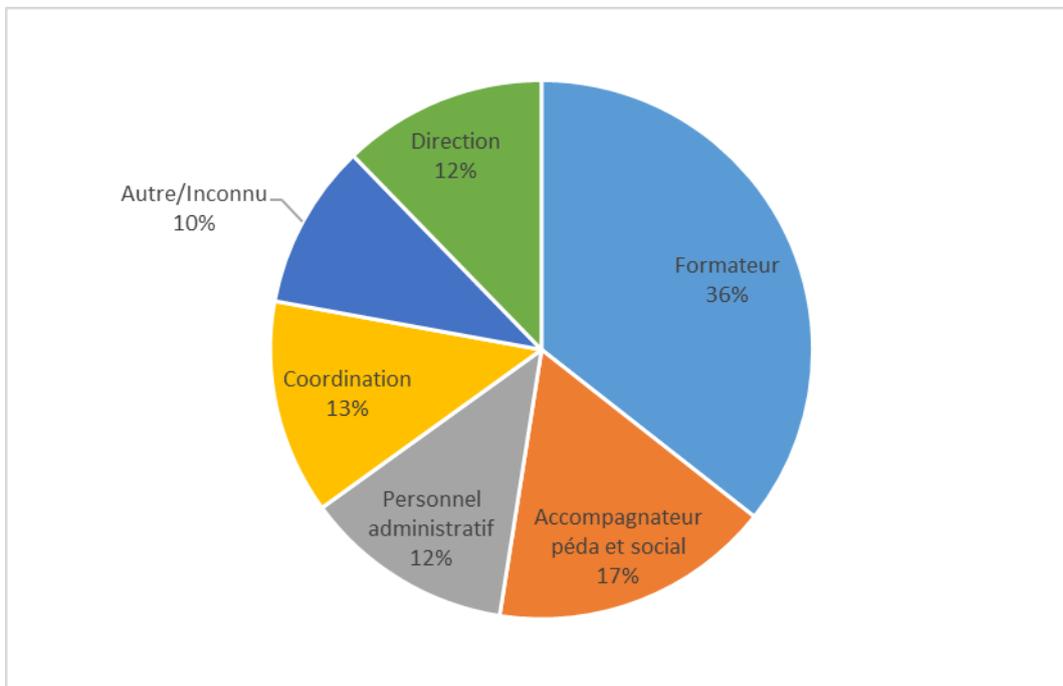
25 % des participants sont des travailleurs qui ont moins d'un an dans le secteur, ce qui correspond à une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente (19 %). Les modules axés sur les outils numériques ont amené des travailleurs plus jeunes et plus récents dans la fonction. De nouvelles directions se sont inscrites aux différents webinaires d'une matinée que nous avons proposés.

Les femmes, majoritaires dans le secteur, restent toujours surreprésentées dans les formations (76 %). Cela s'explique probablement par la nature des formations et les fonctions qu'elles occupent dans le secteur. On constate, à titre d'exemple, que les Matinales autour des questions de l'orientation et de la mobilité ainsi que les modules en lien avec l'approche par compétences ont attiré 96 femmes pour 13 hommes.

En ce qui concerne le niveau de diplômes : 8,5 % des participants n'ont pas le CESS (contre 5 % en 2021), 19 % disposent du CESS max (13 % en 2021), 41 % ont un baccalauréat (48 % en 2021) et 39 % un master (34 % en 2021).

Toutes les catégories de fonction se forment à l'Interfédé. Les participants les plus nombreux sont des formateurs et des intervenants psycho-socio-pédagogiques (66 %). En 2022, nous avons touché moins de coordinations et de travailleurs administratifs, car moins d'offres de formation leur étaient destinées. Nous avons proposé plus de formations techniques à l'attention des formateurs dont la part parmi les participants a augmenté de 13 % par rapport à 2021.

Répartition des participants aux actions de formation par fonction



5.3. Des ressources pédagogiques à disposition

Les centres qui ont une offre en orientation peuvent désormais emprunter des ressources pédagogiques à l'Interfédé. Ce service appelé « outilhèque » permet au centre de disposer d'un outil pendant une période donnée, de le tester éventuellement en vue de son acquisition. La procédure est simple et gratuite.

Cette outilhèque comprendra également des ressources liées à la filière construction. L'Interfédé dispose déjà d'une Malette à Isolation qui, moyennant formation préalable, peut-être mise à disposition des centres. Ce service a été complété par les outils pédagogiques produits autour de l'isolation qui seront présentés au secteur en 2023.

D'autres ressources sont disponibles sur le site de l'Interfédé comme les outils Parcs et jardins et les fiches-outils orientation. Les livrets de recettes des Mijotés du secteur sont également toujours disponibles sur notre site.

5.4. Des partenariats pour rencontrer encore plus de besoins en formation

En matière de formation continuée des travailleurs, l'Interfédé a toujours développé des partenariats d'une part, au sein du Fonds 4S avec d'autres Fonds sectoriels et des centres de compétences et, d'autre part, avec FormaForm.

C'est ainsi que l'Interfédé a introduit deux projets dans le cadre de la programmation FSE+ (orientation et transition verte et numérique) inscrits dans un portefeuille de projets porté par FormaForm. Nous sommes également partenaires via deux fiches du Plan de relance de la Wallonie, l'une portant sur l'orientation et l'autre sur la formation technique des formateurs. Si les actions ont démarré autour de l'orientation, il faudra attendre 2023 pour concrétiser des collaborations autour de la formation technique des formateurs.

L'Interfédé a par ailleurs été désignée comme membre du Comité d'orientation stratégique de FormaForm pour représenter le secteur ISP wallon et bruxellois.

Par ailleurs, l'Interfédé a participé activement à la 2^{ème} édition de l'événement « Inspiralia » (porté par FormaForm et Form@Nam) relatif aux pratiques de la formation professionnelle en Belgique francophone. Nous avons tenu un stand où étaient présentées des productions réalisées dans le cadre des GEP Parcs et jardins, Orientation et Horeca – Mijotés du secteur.

Un nouveau partenariat a également été initié autour de la filière éco-construction avec le Cluster Eco-construction. 34 personnes issues de 11 centres (soit 1/3 des centres ayant une filière construction) ont participé à [3 jours de formation intense et dynamique](#). Une occasion unique de présenter les enjeux sectoriels de l'Eco-construction et de l'Eco-rénovation, de visiter des entreprises, de découvrir des matériaux, de partager des pratiques et d'aborder les aspects légaux, commerciaux et de communication. À poursuivre très certainement !



MISSION 6 : Analyser l'évolution de l'offre de formation des centres et du public concerné



Cette mission vise à fournir un travail analytique et de réflexion sur diverses problématiques liées au secteur CISP et plus largement aux politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

6.1. Analyses relatives aux stagiaires des CISP 2020

Menée depuis 2008, l'analyse des formations et des stagiaires des CISP s'inscrit dans les missions confiées par le Gouvernement wallon à l'Interfédé. L'objectif est de dresser le bilan des formations dispensées au cours de l'année écoulée et d'analyser les bénéficiaires de l'offre de formation des CISP selon différentes caractéristiques. Les acteurs de l'insertion trouveront dans ce rapport des données objectives afin de mieux appréhender les évolutions du secteur CISP et d'éclairer leurs décisions.

En 2022, un rapport analytique détaillé des données relatives aux stagiaires et aux formations CISP 2020⁹ a été réalisé et est disponible [sur notre site internet](#). La première section de ce rapport analytique apporte un regard rétrospectif sur le volume des heures de formation dispensées au sein du secteur ainsi que sur le nombre de stagiaires dans les différents types de CISP, selon les catégories et les familles de filières de formation ainsi que dans les différents bassins Enseignement qualifiant Formation Emploi (bassin EFE) de la Région wallonne. La deuxième section s'intéresse aux caractéristiques et aux spécificités du public en formation (âge, genre, niveau de diplôme, statut, adressage, stages effectués). La troisième section du rapport est consacrée à l'étude des types et des motifs de sortie de formation des stagiaires. Ces analyses ont été présentées à l'organe d'administration, lors d'une réunion Inter-plateformes ainsi qu'en réunion d'équipe.

6.2. Analyse des données précarité des stagiaires CISP 2021

Depuis 2020, l'Interfédé et les fédérations ont recueilli des données supplémentaires sur les catégories de statuts à l'entrée en formation des stagiaires et le fait que le stagiaire perçoive ou non des revenus liés à un travail. En 2022, nous avons analysé les données précarité 2021 afin de mieux cerner les caractéristiques des stagiaires CISP quant à leur situation d'exclusion et de précarité.

L'analyse de ces nouvelles données nous permet de constater qu'en 2021, 40,8 % des stagiaires CISP percevaient des allocations de chômage ou d'insertion ; 32,7 % des stagiaires percevaient le revenu d'intégration social (RIS) ou une aide sociale équivalente du CPAS ; 2,3 % des stagiaires percevaient des allocations du SPF Sécurité sociale ou de la Mutualité et 24,2 % des stagiaires n'avaient aucune allocation ni revenu liés au travail. Ces résultats sont déclinés et analysés en fonction de différentes caractéristiques relatives aux CISP et aux stagiaires. La note d'analyse est disponible [sur le site de l'Interfédé](#) et les résultats ont été présentés à l'organe d'administration, en réunion d'équipe et en réunion d'inter-plateformes.

⁹ Les analyses sont basées sur les données administratives des rapports d'activités transmis annuellement par chacun des CISP au département de l'Emploi et de la Formation professionnelle du SPW qui en fait une compilation et la transmet à l'Interfédération des CISP.

6.3. Analyse des données travailleurs du secteur CISP 2020

Depuis 2017, nous ne disposons plus de données quantitatives sur les travailleurs du secteur des CISP, car le SPW ne nous transmet plus les annexes 4 des rapports d'activités des CISP en raison de la réglementation RGPD et n'est pas en mesure de nous communiquer les données de façon anonyme/consolidée au vu du traitement supplémentaire que requiert cette démarche.

En 2022, nous avons obtenu via le SPW des données travailleurs CISP pour l'année 2020 dans le cadre des accords du non-marchand (ANM) en Région wallonne. Il s'agit d'une collecte de données anonymisées de la situation au 31/12/2020 pour les 141 CISP (CISP CPAS non compris). Les données récoltées sont les suivantes : date de naissance, fonction suivant la CP 329.02, échelle barémique, ancienneté barémique, temps de travail contractuel (en ETP) et le temps de travail affecté à l'activité CISP ou ISP (en ETP). Complémentairement, nous avons obtenu le nombre d'ETP pour les 11 CISP CPAS via la CESSOC.

La première partie du rapport s'intéresse à l'évolution du volume de l'emploi (ETP et nombre de travailleurs) au fil des années et la deuxième partie analyse la distribution des ETP selon différents critères : âge, échelon et ancienneté barémique, type de CISP, catégorie de personnel et catégorie de fonction.

Les analyses ont été présentées à l'organe d'administration, en réunion d'Inter-plateformes et en réunion d'équipe.

6.4. Étude RASta - Recrutement et Accroche des Stagiaires en formation

En novembre 2021, l'organe d'administration a confié au pôle partenariats et analyses de l'Interfédé la mission de mener une étude qualitative sur la problématique du recrutement et de l'accroche en formation des stagiaires en CISP. Cette étude a été réalisée durant toute l'année 2022, afin de mieux comprendre, d'une part, la désaffiliation et la démobilisation des stagiaires, notamment avec l'impact de la crise sur leur vécu et, d'autre part, les manières d'atteindre les stagiaires et de retisser des liens avec eux.

Afin d'accompagner l'étude RASta, le groupe de travail « analyses et études » s'est réuni à quatre reprises en 2022. Par ailleurs, ce GT a également été mandaté pour encadrer les travaux préparatifs à la rédaction du mémorandum qui sera rédigé en 2023.

L'état d'avancement de l'étude et les enseignements généraux ont fait l'objet de multiples présentations en 2022 : en O.A. (13/01/22 ; 06/05/22 ; 06/10/22) ; en interne à l'Interfédé (31/05/22 ; 10/10/22 ; 24/11/22) ; en inter-plateformes CISP (10/03/22 ; 08/12/22) ; à la plateforme CISP de Liège (24/03/22 et 15/12/22), de Wallonie Picarde (16/11/22) et de La Louvière (13/12/22) ; à l'Inter-AID (15/11/22) ; ainsi qu'à l'Assemblée sectorielle de l'UNESSA (17/11/22).

Au rayon des enseignements généraux, plusieurs hypothèses en lien avec des facteurs conjoncturels, structurels, culturels et organisationnels sont avancées. D'un point de vue plus spécifique, l'étude fait ressortir une grande hétérogénéité de situation avec, du côté des stagiaires qui sont en formation, une diversité des motifs de participation et des formes d'engagement.

Les enseignements spécifiques permettent également de faire ressortir la coexistence de trois temps forts – repérer, mobiliser, créer du lien – qui représentent autant d'enjeux pour les CISP et qui renvoient à des pratiques concrètes en matière de prospection, communication, information, accompagnement, etc. L'étude poursuivait l'objectif de comprendre le phénomène de pénurie de stagiaires dans les CISP. À court terme, la mobilisation des professionnels des CISP autour des pistes d'actions suggérées dans l'étude devrait conduire à l'élaboration de « bonnes pratiques » en matière de recrutement. À plus long terme, une réflexion globale et commune avec tous les acteurs et partenaires de la formation et de l'insertion en Wallonie – qui sont aussi concernés par des difficultés de recrutement – constitue également un objectif important. Le rapport final de l'étude ainsi qu'une version synthétique sont disponibles [sur le site de l'Interfédé](#).

6.5. La réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi

Le projet de décret relatif à la réforme du dispositif d'accompagnement des chercheurs d'emploi orienté coaching et solutions a amené l'Interfédé à se positionner vis-à-vis des autorités publiques à différentes étapes et moments d'avancement de la rédaction du décret et de l'arrêté d'exécution (voir Mission 2, rubrique 2.1.). Le pôle analyses et partenariats a alimenté les diverses notes ainsi que des analyses plus approfondies. Une démarche de sensibilisation et de pédagogie a été menée avec un exposé à destination d'étudiants en sciences sociales (intervention à l'Henallux dans le cours de sociologie de l'insertion socioprofessionnelle, le 23 novembre 2022).

6.6. Évaluation de la mesure « Coup de pouce digital »

Le projet « Coup de Pouce digital », initié dans le cadre du Plan de sortie de la pauvreté, a été adopté fin 2020 par le Gouvernement wallon et a été mis en œuvre au sein des CISP en 2021. Il consiste en l'octroi d'une subvention de 4 millions d'euros permettant aux CISP d'acquérir des ordinateurs portables afin de les mettre à disposition de leurs stagiaires (3,25 millions d'euros) et de mettre en place un dispositif d'accompagnement qui comprend une formation de base à l'entretien et à l'utilisation de l'ordinateur portable et à sa manipulation ainsi qu'une formation relative aux ressources utiles aux stagiaires – sites de recherche d'emploi, démarches administratives, etc. – (750 000 euros).

Une subvention facultative a été octroyée à l'Interfédé par arrêté ministériel pour mener une évaluation de la mesure. Un rapport final d'évaluation reprenant des données quantitatives et qualitatives permettant de dégager les forces et les éléments d'attention du projet et de faire des recommandations aux pouvoirs publics a été rédigé par le pôle en mars 2022. Cette évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport final comprenant deux parties. La première propose un état des lieux quantitatif de fin de mesure sur base du relevé des subventions versées aux CISP par le SPW et des 73 réponses reçues (entre le 30/11/2021 et le 04/01/2022) au questionnaire en ligne adressé aux centres. La seconde partie livre une analyse qualitative élaborée sur base du questionnaire adressé aux centres, mais aussi sur base des focus groups stagiaires. Ce rapport a été transmis aux membres du comité d'accompagnement composé de M. Valentin Egon (Cabinet du Ministre-Président, Elio Di Rupo), Mme Duygu Celik (Cabinet de la Ministre de l'emploi et de la formation, Christie Morreale), Mme Caroline Lecloux (Département emploi-formation professionnelle du SPW) et Mme Brigitte Vanden Abbeele (Département emploi-formation professionnelle du SPW).

6.7. Marché du travail et de l'emploi

Le pôle analyses et partenariats rédige des notes et participe pleinement à divers événements et manifestations en lien avec la thématique du marché du travail et de l'emploi. Aussi en préparation de la Conférence sur l'emploi qui s'est tenue les 14 et 15 juin 2022, le pôle analyses et partenariats a rédigé, le 15 mai 2022, à destination de la Ministre de l'Emploi, une note reprenant des pistes de réflexion sur le thème de la conférence, à savoir « L'intégration des personnes d'origine non-UE sur le marché du travail ». Du côté des participations aux événements et manifestations, le pôle a présenté les réalités du secteur CISP en lien avec le secteur de la construction, lors d'une journée d'étude organisée par Constructiv (Fonds de sécurité d'existence du secteur de la construction), le 7 juin 2022. On note également l'événement de l'Assemblée sectorielle (1^{er} juillet 2022) où un membre du pôle a présenté un exposé sur les mutations du marché du travail et les enjeux et perspectives pour le secteur des CISP. Cet exposé a ensuite donné lieu à la publication d'un texte [« Mutations du marché du travail : éléments de réflexion sur les compétences et sur les métiers de demain »] dans le numéro 99 de la revue *L'essor* (1^{er} trimestre 2022) intitulé « Former autrement dans un monde en mouvement ».

Le 12 décembre 2022, lors du colloque de l'IBEFE de Liège sur l'avenir du marché de l'emploi et du travail, un membre du pôle a prononcé un autre exposé sur les enjeux et perspectives pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, en qualité d'expert, un membre du pôle a également représenté l'Interfédé et participé au jury de sélection des dossiers auprès de la Fondation Roi Baudouin dans le cadre de l'appel à projets « SD Worx » : « Accompagner les personnes confrontées à des difficultés d'accès au marché du travail vers l'emploi » (du 21 octobre 2021 au 28 janvier 2022). Enfin, deux membres du pôle ont publié un article de présentation du secteur CISP dans le numéro de la revue l'observatoire consacré à l'insertion des publics fragilisés : Léonard D., Nikolic L., 2023, « [Les CISP : leviers essentiels pour l'insertion sociale et professionnelle](#) », *L'Observatoire*, Quel accès à l'emploi pour les publics plus fragiles ?, n°113.

6.8. Veille politique et enjeux pour le secteur CISP

En 2022, une veille politique systématique a été réalisée afin de suivre l'actualité politique régionale et, plus particulièrement, les ordres du jour du Gouvernement wallon et des différentes séances du Parlement wallon ainsi que les comptes-rendus des commissions parlementaires wallonnes. Afin d'identifier les différents enjeux pour le secteur des CISP et de rédiger des notes de positionnement, les travailleurs du pôle partenariats et analyses de l'Interfédé ont également participé à de nombreuses conférences sur divers sujets d'actualité (digitalisation, fracture numérique, accroche et le maintien en formation des publics, Territoires zéro chômeur de longue durée, etc.). Le 15 juin 2022, un membre du pôle a présenté un exposé sur les enjeux de la digitalisation lors de la Journée de clôture des projets Erasmus + organisée par l'Asbl Centre d'orientation et de formation (COF) à Amay. L'exposé était intitulé : « Fractures numériques des publics CISP : comment penser l'avenir ? Ce que le digital fait au champ de l'insertion et de la formation ! ».

Mission 7 : Participer à l'élaboration de référentiels de formation dans le cadre des travaux menés par le SFMQ



7.1 Contribuer aux productions du SFMQ en lien avec les réalités des centres et des stagiaires

L'Interfédé est le relais vers les CISP pour la participation aux Commissions de production de référentiels de formation (Coprofor) du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ).

Lors de la mise en production d'un nouveau métier par le SFMQ, nous récoltons la documentation auprès des CISP lorsque le métier est proposé en formation dans notre secteur et la transmettons à la cellule exécutive du SFMQ. Ces informations contribuent à la rédaction des études préliminaires qui sont elles aussi relues en tenant compte des réalités du secteur.

Des travailleurs des CISP participent également aux travaux des Coprofor dans lesquelles sont élaborés les profils de formation et d'évaluation produits par le SFMQ. En 2022, les CISP ont contribué aux profils concernant les métiers suivants :

- Aide-ménager·ère social·e et titres-services ;
- Aide-familial·le.

Leurs interventions dans les groupes de travail permettent de faire connaître, reconnaître et de prendre en compte les besoins et les spécificités des publics accueillis en CISP et les méthodologies développées par les centres.

Une fois le profil terminé, des travailleurs CISP peuvent être interpellés pour valider le positionnement au Cadre francophone des Certifications (CFC). En 2022, six profils étaient concernés :

- Électricien et électromécanicien de maintenance industrielle ;
- Métiers de l'informatique ;
- Métiers du bois ;
- Chauffeur de courrier express ;
- Aide-ménager·ère social·e et titres-services ;
- Aide-familial·le.

En parallèle, un des objectifs de la fiche 18 du Plan de relance consacrée à la démarche référentielle (voir mission 1.2, page 8) concerne la rédaction d'un guide d'accompagnement à la Coprofor à destination des travailleurs conviés à ces commissions. Pour ce faire, l'Interfédé a pris contact avec le directeur du SFMQ afin de mieux comprendre la nouvelle méthodologie utilisée dans les Coprofor. De même, en collaboration avec les chargées de projets des fédérations, des contacts ont été pris avec des travailleurs du secteur ayant déjà participé à de telles commissions pour récolter leurs témoignages en vue d'illustrer et de compléter le guide d'accompagnement.

MISSION 8 : Coordonner et soutenir l'élaboration de référentiels de formation (hors SFMQ) et la conception des outils méthodologiques ou pédagogiques



8.1. Participer à l'élaboration de référentiels de formation pertinents et soutenir le déploiement de la méthodologie référentielle dans le secteur en cohérence avec la réalité des centres

L'Interfédé a produit avec des travailleurs du secteur des référentiels métiers/compétences pour les principaux métiers proposés dans le cadre des formations CISP. À ce jour, [quinze référentiels sont disponibles](#).

Grâce au Plan de relance, l'Interfédé et les cinq fédérations ont pu engager des forces de travail spécifiquement dédiées au développement de la démarche référentielle.

Deux priorités ont été identifiées et plusieurs actions seront mises en œuvre durant toute la durée du projet (2022-2024) afin de répondre à celles-ci :

- Créer/adapter des profils SFMQ et référentiels Interfédé ;
- Accompagner les CISP à l'appropriation de la démarche référentielle.

Le premier volet concerne la création de nouveaux profils SFMQ et/ou de référentiels Interfédé en lien avec les métiers visés en ISP. En parallèle, il y a également un travail d'adaptation des référentiels Interfédé avec pour objectif que les profils SFMQ et référentiels Interfédé adoptent un langage commun. Un autre aspect de ce volet concerne le développement des outils d'accompagnement destinés aux équipes CISP lors de leur participation aux Commissions de profil de formation du SFMQ - Coprofor.

Le second volet concerne la sensibilisation et l'appropriation de la démarche référentielle auprès des équipes CISP. Pour cela, des formations décentralisées ont été organisées fin 2022 – début 2023 et d'autres actions d'information/accompagnement seront proposées tout au long du projet en fonction des besoins identifiés au travers de sondages, enquêtes et analyses réalisées auprès des CISP via les chargées de projets de chacune des fédérations.

En 2022, un premier groupe de travail a été mis en place et a commencé l'adaptation du référentiel Interfédé du commis de salle au regard du profil de formation du serveur du SFMQ. En 2023, sur base du sondage entrepris en 2022 et des résultats des différents appels à projets sur le renforcement des parcours de compétences, d'autres référentiels propres aux activités de formation du secteur seront travaillés.

Le soutien à la démarche passe également par la production de ressources directement en lien avec les référentiels de formation. C'est ainsi que de nouveaux GEP pourront voir le jour en 2023 grâce aux retours des participants aux trois modules de formation mis en œuvre en 2022 sur l'approche par compétences et l'appropriation de la démarche référentielle.

En effet, les participants ont émis le souhait de pouvoir se rencontrer autour de plusieurs thématiques telles que :

- La création et la mise en œuvre du Programme individuel de formation (PIF) ;
- L'organisation des modules de formation au regard des unités d'acquis d'apprentissage.

MISSION TRANSVERSALE

Assurer la gestion de la communication interne et externe de l'Interfédé et du secteur CISP



Au niveau de la Communication, 2022 aura été une année particulière à plus d'un titre. Après une période sanitaire particulièrement compliquée, 2022 aura été marquée par le retour au présentiel, l'organisation de notre Assemblée sectorielle, ainsi que notre première campagne sectorielle consacrée au recrutement des stagiaires.

Les deux grandes priorités de l'année, identifiées dans notre « Plan de Communication 2022-2024 » ont été les suivantes : travailler sur la **visibilité du secteur CISP** et sur le **recrutement des stagiaires**.

Assemblée sectorielle

Notre [Assemblée sectorielle](#) a finalement eu lieu le 1^{er} juillet 2022 à La Marlagne. Après deux années compliquées par la crise sanitaire, ce fut vraiment une belle opportunité de se retrouver pour échanger sur l'avenir du marché du travail et des formations en CISP et partager de beaux moments de convivialité.

- Vous pouvez [retrouver ici l'ensemble des photos de la journée](#)
- Vous pouvez également [retrouver les deux webinaires préparatoires à notre Assemblée sectorielle](#) organisés fin 2021 :
 - Quelles compétences pour le marché du travail de demain ?
 - Quelles filières de formation pour quels métiers d'avenir ?



Visibilité du secteur

La visibilité du secteur CISP est un enjeu transversal de long terme, qui relève de la communication tant interne qu'externe et qui se joue à différents niveaux : sur les réseaux sociaux, dans la presse, dans nos publications, lors des événements, dans les relations au quotidien avec nos partenaires...

Présence accrue sur les réseaux sociaux

En 2022, la présence de l'Interfédé sur les réseaux sociaux a été complètement redynamisée. Le mot d'ordre étant de valoriser de façon beaucoup plus systématique nos actions – publications, formations, événements, etc. – avec des procédures plus claires et un véritable calendrier éditorial.

Notre page Facebook est désormais beaucoup plus active, avec plusieurs publications hebdomadaires qui relatent les principales actions de l'Interfédé, mais aussi du secteur en général.

En parallèle à Facebook, qui reste le réseau le plus utilisé du secteur, nous avons lancé une page vitrine sur LinkedIn, ainsi que sur Twitter dans une moindre mesure. L'objectif général étant toujours de mieux valoriser nos actions, tant en amont qu'en aval.

Au niveau quantitatif, on peut constater une progression très significative en 2022 avec plus de 65 % de progression en termes d'abonnés, pour un total de 1 250 au 31 décembre. Une évolution qui devrait logiquement se poursuivre dans cette lignée en 2023, notamment avec le lancement de notre première campagne sectorielle.

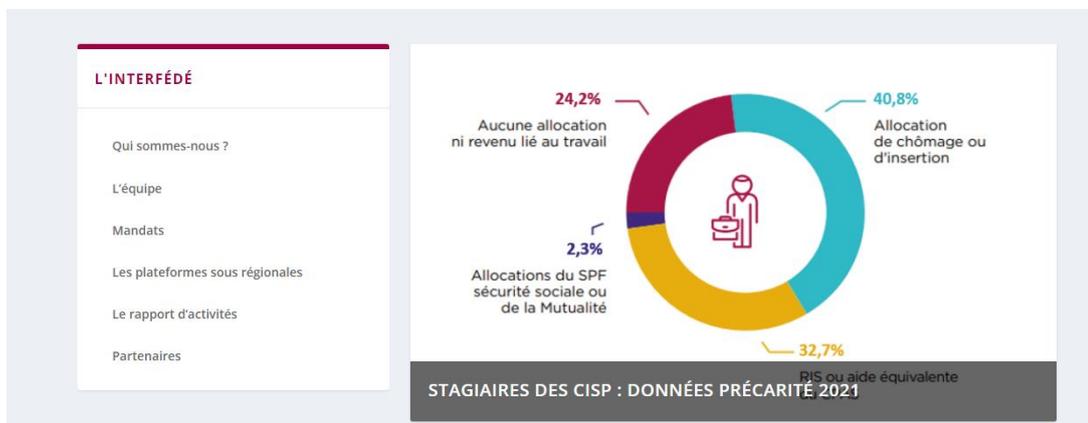


Un site ressource pour le secteur

Notre site web – [Interfedebelgium.be](https://interfedebelgium.be) – est une plateforme qui s'adresse à un public large, tant interne au secteur (travailleurs en CISP, fédérations), qu'externe (partenaires de l'insertion socioprofessionnelle, journalistes, étudiants, partenaires du non-marchand...). Le site présente le travail de l'Interfédé, sa charte et ses missions. Il reprend la liste actualisée des centres de formation agréés et présente le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Le volet formation de l'Interfédé y est aussi développé. On y retrouve la plupart de nos publications en version téléchargeable ainsi que nos analyses et études. C'est aussi un espace de suivi de l'actualité sectorielle et politique.

En 2022, la fréquentation du site a évolué positivement – +15,9 % d'utilisateurs (19 658) ; +6,6 % de pages vues (93 772) – malgré le fait que 2021 était une année Covid, favorable au numérique. En parallèle au site de l'Interfédé, un nouveau site spécifiquement destiné aux candidats stagiaires – cisp.be – a vu le jour fin 2022, à l'occasion de notre première campagne sectorielle. L'articulation de ces deux sites, aux objectifs différents, va se développer en 2023.

[SECTEUR CISP](#) ▾
 [FORMATIONS TRAVAILLEURS](#) ▾
 [ACTUALITÉS POLITIQUES](#) ▾
 [PUBLICATIONS](#) ▾
 [RESSOURCES](#) ▾
 [PROJETS](#) ▾



La presse parle des CISP

Quelques opportunités médiatiques ont été saisies en 2022.

- Un reportage sur les entreprises de formation par le travail (EFT) a été facilité par l'Interfédé. Ce reportage, réalisé sur le site d'économie sociale de Monceau-Fontaines, a mis en lumière le travail des stagiaires et leurs formateurs de deux CISP (filières HORECA, nettoyage, création et entretien d'espaces verts et de jardins). Ce reportage a été diffusé initialement le 2 avril 2022 dans l'émission **Waldorado** sur **RTL** et a ensuite été rediffusé plusieurs fois, en TV et en ligne ;



- Anne-Hélène Lulling, secrétaire générale de l'Interfédé, a défendu la spécificité de notre secteur dans le « dossier Formations » de **Références**, la rubrique « Emploi » du journal **Le Soir**, dont l'édition papier a été publiée le 27 août 2022
 - Vous pouvez retrouver [ici](#) l'article intitulé « CISP : l'autonomie en point de mire »
 - Vous pouvez également retrouver [ici](#) le dossier formation au complet

Centres d'insertion socioprofessionnelle : l'autonomie en point de mire

La Wallonie compte 153 centres d'insertion socioprofessionnelle agréés. Chaque année, leur quelque 15.000 stagiaires ont accès à environ 400 filières de formation. Public cible : des adultes faiblement qualifiés et peu favorisés sur le marché de l'emploi.

Les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) proposent trois types de formation : celles de base - cours d'alphabétisation, remise à niveau, initiation au numérique, etc. - les parcours d'orientation destinés à guider les stagiaires vers les métiers qui leur conviennent ; les formations métiers professionnelles.

« Le suivi personnalisé dépasse de loin les aspects strictement pédagogiques. Notre visée n'est pas uniquement la formation aux compétences professionnelles, techniques et aux savoirs de base. En parallèle, il y a systématiquement un accompagnement personnel et psychosocial de la personne »

Anne-Hélène Lulling
Secrétaire générale de l'Interfédération des CISP.

Plus de 400 filières de formation.

Un suivi social et psychologique personnalisé. Ces filières offrent un encadrement et un suivi personnalisés. Il s'agit notamment de s'adapter au rythme d'apprentissage de chaque stagiaire, quitter par exemple à allonger la durée de sa formation. Comme l'explique Anne-Hélène Lulling, Secrétaire générale de l'Interfédération des CISP, les soft skills ont toute leur importance dans l'approche pédagogique : « Les capacités de communication et le fait d'être en mesure de travailler au sein d'un collectif, par exemple, sont primordiaux pour mener les personnes à plus d'autonomie. »

Note interlocutrice insiste sur un point : « Le suivi personnalisé dépasse de loin les aspects strictement pédagogiques. Notre visée n'est pas uniquement la formation aux compétences professionnelles, techniques et aux savoirs de base. En parallèle, il y a systématiquement un accompagnement personnel et psychosocial de la personne »

Un suivi personnalisé pour chaque stagiaire.

Emploi des stagiaires, ils leur permettent aussi, au terme de leur formation, d'atteindre le niveau de qualification nécessaire pour poursuivre leur parcours de formation chez d'autres opérateurs, tels que le Forem, la Promotion sociale ou l'IFAPME. Les stagiaires ont également la possibilité d'obtenir des certifications de leurs connaissances dans des centres de validation de compétences.

En guise de conclusion, Anne-Hélène Lulling lance un appel au monde politique : « Il faut révaloriser les indemnités accordées aux stagiaires. Même si ce n'est pas la seule, c'est une source de motivation à suivre une formation pour ces personnes précaires. Aujourd'hui, en Wallonie, elles perçoivent une indemnité d'un euro de l'heure... soit le même montant depuis 1987 ! Avec toutes les indemnations qu'on a connues depuis lors, on devrait être à près de 3 euros. Passer à 2 euros serait déjà le bienvenu »

Philippe Van Lil
Plus d'infos ? [interfedebel](#)

« Si on ne prend pas en compte les difficultés, par exemple familiales, de logement, de santé, de surendettement ou de dépendance, les personnes ne seront pas en mesure de suivre la formation, parce que ces préoccupations feront brouillage. »

Une indemnité de formation à revoir
Si ces centres voient la remise à

Anne-Hélène Lulling
Secrétaire générale de l'Interfédération des CISP.

Les CISP en vidéo

« C'est quoi un CISP ? Ça fonctionne comment ? C'est destiné à qui ? Comment on s'y forme ? Dans quelles filières ? ... » Une série de [quatre capsules vidéos présentant le secteur CISP](#) ont été diffusées en mars 2022. Ces courtes vidéos, réalisées par l'ASBL RTA, sont des outils destinés à mieux faire connaître notre secteur des candidats stagiaires, des partenaires et du grand public.



Les Actus de la formation

Cette lettre d'information mensuelle, éditée par la coordination pédagogique de l'Interfédé, fait le point sur notre offre de formation (modules de formation, GEP, Matinales...), mais aussi sur les actualités autour de la formation des adultes, du SFMQ, du Consortium de la validation des compétences, du Fonds 4S et de différents projets auxquels l'Interfédé participe. En 2022, 12 « Actus de la formation » ont été envoyées aux centres, ainsi que 2 Actus de la formation « spéciales Validation des compétences ».



L'essor

L'essor est notre publication-phare, la revue trimestrielle du secteur qui nous permet de communiquer, mettre en valeur et partager les actions des CISP. Elle permet d'entamer des réflexions sur des sujets qui préoccupent le secteur. Un comité de rédaction composé d'un membre de chaque fédération et de travailleurs de l'Interfédé assure la programmation, l'écriture et la relecture des textes. *L'essor* donne aussi la parole à des contributeurs externes afin d'apporter leur expertise ou leur regard sur des thématiques spécifiques ou communes. La revue est diffusée auprès des centres et de nos partenaires et référents institutionnels.

Imprimé à 1 300 exemplaires, *L'essor* paraît quatre fois par an. L'un des quatre numéros est constitué de notre programme de formation, spécifiquement destiné aux travailleurs du secteur.

Thèmes 2022

- N° 99 [Former autrement dans un monde en mouvement](#)
- N° 100 [100 % CISP](#)
- N° 101 [Programme de formation 2022-2023](#)
- N° 102 [Secteur CISP, former sans \(se\) conformer](#)



Recrutement des stagiaires

À côté du travail au quotidien pour améliorer la visibilité du secteur, l'autre priorité de 2022 a clairement été le recrutement des stagiaires, un travail de longue haleine mené en parallèle sur deux axes complémentaires :

- L'étude sur le « Recrutement et Accroche des Stagiaires en formation CISP » ;
- La première campagne sectorielle consacrée au recrutement des stagiaires.

Étude RASta sur le Recrutement et l'Accroche des Stagiaires en formation CISP

Pour mieux comprendre les raisons de cette baisse inédite du recrutement dans certaines filières de formation et tenter d'inverser la tendance, le secteur CISP a lancé une étude d'envergure (voir mission 6.4, page 40.) Cette étude a été réalisée courant 2022, mais n'a été [publiée qu'en février 2023](#). Son auteur principal, Dimitri Léonard, chargé d'études à l'Interfédéré des CISP, en avait déjà livré en primeur les principaux résultats et recommandations lors d'une [conférence de presse le 19 janvier 2023](#), qui marquait également le lancement officiel de notre première campagne sectorielle de recrutement.

Cette conférence de presse a été organisée au Perron de l'Ilon, une EFT qui forme aux métiers de la restauration. Elle a donné lieu à de [multiples recensions médias](#), en presse écrite, et télévisuelle : Belga, RTBF Info, Le Vif, la Dernière Heure, L'Avenir, Boukè, SudPresse, etc.



Campagne « Forme-toi à ta sauce ! »

En 2022, l'Interfédé a été mandatée par les fédérations pour piloter la première campagne sectorielle destinée spécifiquement au recrutement des stagiaires.

Nous avons relancé un GT Communication rassemblant les 5 fédérations et l'Interfédé pour tenter d'apporter dans des délais serrés une réponse au déficit du recrutement en formation CISP.

Différentes actions ont été menées en 2022 et d'autres se poursuivront en 2023. Un résumé de la campagne est accessible en ligne [ici](#).

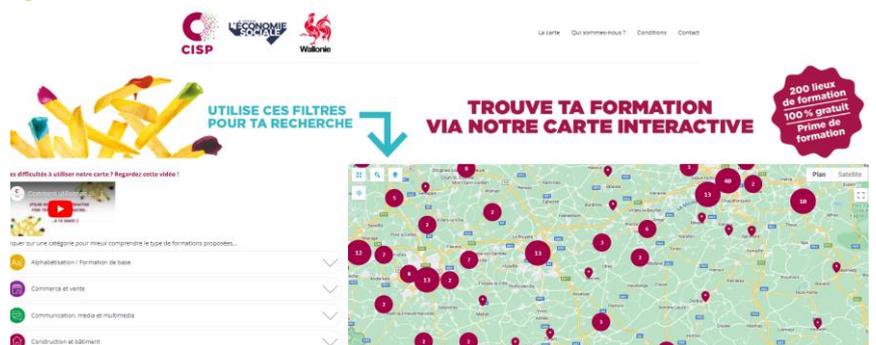


Un site web spécifique : cisp.be

Un nouveau site web, spécifiquement destiné aux candidats stagiaires, a été créé. Ce portail recense et géolocalise pour la première fois l'ensemble de nos lieux de formation en Wallonie : soit plus de 270 aujourd'hui.

L'objectif est que les candidats stagiaires puissent trouver en quelques clics l'offre de formation en CISP la plus proche de chez eux. Une sélection par filière – via les 14 catégories principales – permet également une recherche par domaine d'intérêt. Une [courte vidéo tutoriel](#) aiguille également les visiteurs à la navigation sur le site.

Ce portail se veut comme une interface entre le vivier de candidats stagiaires et l'ensemble des CISP, les candidats stagiaires étant invités à contacter directement les centres de leur choix. Un formulaire de contact général permet néanmoins aux visiteurs qui le désirent de demander des informations plus spécifiques sur l'offre de formation. Le réseau des conseillers Cités et Carrefours des métiers pouvant les orienter en fonction de leurs demandes.



Une campagne d'affichage sans précédent

Pour faire la promotion de notre nouveau portail, présentant l'ensemble de la formation en CISP, nous avons organisé une campagne d'affichage aux quatre coins de la Région wallonne. Nous avons tout d'abord collaboré avec une société pour mettre en place 800 affiches aux couleurs de la campagne à des endroits stratégiques, le temps de mobiliser l'ensemble du secteur CISP.

Chaque centre a entretemps reçu un stock d'affiches en différents formats ainsi que des flyers, qu'il a été invité à placer dans des endroits de passage : Maison communale, CPAS, Régies de quartiers, Agence locale pour l'emploi, Cité/Carrefour des métiers, Maison de jeunes, agence immobilière sociale, associations locales...



FORME-TOI À TA SAUCE !



Nous avons planché au sein du GT Commu pour créer un visuel volontairement décalé, plus susceptible d'attirer les regards du grand public. Nous avons opté pour le slogan « Forme-toi à ta sauce ! » qui résume assez bien l'idée qu'en CISP chacun a le droit de se former dans la filière de son choix, à son rythme, à sa manière – en EFT ou en DÉFI – et avec les objectifs et aspirations qui lui sont propres.

Différentes actions de visibilité, rassemblant plusieurs CISP proches géographiquement ou en termes de filières, auront lieu en 2023. Chaque CISP pouvant emprunter à sa guise à l'Interfédé les visuels de la campagne – rollups, affiches, flyers, etc. – pour ses événements de promotion dans des endroits publics.

Une campagne aussi sur les réseaux

À côté de la campagne d'affichage dans l'espace public, nous avons également mené des actions de visibilité ciblant notre public sur différents réseaux sociaux : Facebook, Instagram, TikTok et Youtube.

Pour cette campagne numérique, nous avons mis en avant les visuels « Forme-toi à ta sauce ! », ainsi qu'une vidéo décalée dans le même ton, réalisée fin 2022 dans une friterie.



La Ruche des CISP

En parallèle à la campagne à destination du grand public – via le nouveau site cisp.be, l’affichage en rue et sur les réseaux – l’Interfédé a également lancé un outil à destination du secteur : la Ruche des CISP.

Ce groupe d’échanges de bonnes pratiques, de CISP à CISP, se veut comme un outil de long terme visant à améliorer les pratiques de communication pour recruter plus de stagiaires.

Une [plateforme compilant des idées d’actions](#) est en cours de co-construction et des journées d’échanges entre CISP sur le thème du recrutement sont organisées par l’Interfédé. Une première journée a eu lieu 9 décembre 2022 et d’autres suivront en 2023.



ANNEXES

Le personnel de l'Interfédé

L'équipe est composée de 38 personnes (au 31/12/2022) : 20 conseillers en orientation et 18 travailleurs au siège de l'Interfédé.

Les conseiller·ère·s en formation et orientation Cdm/CDM

	Conseiller·ère·s
Arlon	GODFRIN Nancy
Charleroi	LEJEUNE Christelle
	PACIFICO Ana
	WAIRY Sandy
Huy	ANTOINE Carine
La Louvière	KESTEMONT Jean-Philippe
	LACROIX Marjorie
	SALAMONE Madeleine
Liège	COUEZ Bénédicte
	MAGAIN Charlotte
	MICHIELS Marianne
	WERY Patrick
Marche	ROCHETTE Stéphanie
Mons	VAN CAMPE Ingrid
	VANCAUWENBERGHE Isabelle
Namur	MONTALVO Viviana
Nivelles	HEUCHON Bernard
	STAVEAUX Annick
Tournai	BEGHIN Anne
Verviers	BERNES Christian

L'équipe du siège

BUSATO Alessandra	Responsable de projets
CHAUDOIR Géraldine	Responsable de projets qualité
CLAUS Raphaël	Responsable de projets pédagogiques
GERARD Juan	Agent d'entretien
HOFFMANN Charlotte	Responsable de projets pédagogiques — Référente numérique
HOUBION Vanessa	Responsable administrative et ressources humaines
KINET Véronique	Coordinatrice administrative et CdM/CDM
LAFFINEUR Céline	Responsable de projets — Plateformes, IBEFE
LEONARD Dimitri	Chargé d'études
LULLING Anne-Hélène	Secrétaire générale
MATHIEU Anaïs	Responsable de projets pédagogiques
MIRKES Marina	Coordinatrice pédagogique
NIKOLIC Louise	Directrice adjointe
PALERMO Denise	Responsable de projets validation des compétences
PIERARD Sarah	Responsable de projets référentiels
PIERONT Nathalie	Assistante administrative
TIMMERMANS Corinne	Responsable de projets pédagogique Orientation
VOKAR Benjamin	Chargé de communication

L'Assemblée générale et l'Organe d'administration de l'Interfédé

L'Assemblée générale de l'Interfédé est composée :

- des membres personnes morales (les cinq fédérations) : AID, ALEAP, CAIPS, Lire et Écrire en Wallonie, UNESSA ;
- et du membre personne physique (la secrétaire générale).

Les représentants IBEFE pour l'Interfédé sont membres adhérents et jouissent d'une voix consultative.

L'Organe d'administration est composé (au 31/12/2022) des 5 fédérations :

Fédérations	Représentant·e·s effectif·ve·s
AID	Éric ALBERTUCCIO
ALEAP	Frédéric ANDRIEN
CAIPS	Jean-Luc VRANCKEN
Lire et Écrire en Wallonie	Joël GILLAUX
UNESSA	Yannick DE BRIEY

Abdel SALLAH (UNESSA), Grégory LECLERCQ (AID), Ann PAQUET (ALEAP), François XHAARD (CAIPS) et Sophia PAPADOPOULOS (LEEW) sont des invités permanents aux réunions de l'organe d'administration.

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois en 2022 ainsi que le Bureau du CA. Ce dernier est composé du Président, Vice-Président, de la secrétaire générale et de la directrice adjointe.

Joël GILLAUX (Fédération Lire et écrire en Wallonie) a assuré la fonction de Président de l'Interfédé pour l'année 2022.

Eric ALBERTUCCIO a assuré la fonction de Vice-Président de l'Interfédé pour l'année 2022.

Les représentant·e·s des Plateformes CISP et des Instances Bassins EFE

Les représentant·e·s CISP assurent l'animation des plateformes.

En 2022, ils-elles étaient au nombre de 40 (liste au 31/12/2022).

Plateformes CISP	Représentant·e·s	Bassins EFE	Représentant·e·s
Brabant wallon	Céline Delys	Brabant wallon	Véronique Cantineau
	Isabelle Botman		Véronique Herrent
Namur	Nancy Michaux	Namur	Marie Hermans
	Emilie Jusniaux		Véronique Wilmotte
Huy-Waremme	Albert Deliège	Huy-Waremme	Albert Deliège
	Céline Stalport		Céline Stalport
Liège	Bruno Schneider	Liège	Marie-Pierre Desmergers
	Frédéric Andrien		Bruno Schneider
Verviers	Anne Grisay	Verviers	Carmen Arrendondas
	Jean-Claude Etienne		Anne Grisay
Luxembourg	Elise Jacquemin	Luxembourg	Isabelle Houtart
	Rita Stilmant		Patrick Truccolo
	Anne Binet		
WAPI	Emilie Matton	Wallonie Picarde	Dominique Rossi
	Anne Wauthier		Jacky Quintart
Hainaut Sud	Nicolas Léonard	Hainaut Sud	Joëlle Van Gasse
	Arreti Paterakis		Myriam Van Migem
	Gaëlle Lenoir		
Mons	Anna-Maria Toscano	Hainaut Centre	Anna-Maria Toscano
	Annick Duchateau		Magali Discart
La Louvière	Anne De Jonghe		
	Magalie Discart		



Rue Marie-Henriette, 19-21

B-5000 Namur

Tél. : 081/74 32 00

secretariat@interfede.be

www.interfede.be

Éditrice responsable : Anne-Hélène Lulling

Avec le soutien de :

